



APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS

TITRE DU PROJET : PROJET DE PROMOTION DE MODELES D'ALIMENTATION SCOLAIRE INTEGREE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PMAI-AO)

THEMATIQUE DE L'APPEL : PROMOTION DE MODELES D'ALIMENTATION SCOLAIRE INTEGREE
.....

LIGNES DIRECTRICES

JUIN 2023

Appui Financier :



TABLE DES MATIERES

PRESENTATION GENERALE	6
COMPOSITION DU PRESENT APPEL A PROPOSITIONS :	10
SECTION I - CONDITIONS GENERALES	11
1. Clauses générales.....	11
2. Mode opératoire	11
3. Présentation des propositions.....	12
4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation.....	12
5. Monnaie de la convention de financement et monnaies de paiement	12
6. Connaissance des lieux et des conditions de l'appel à propositions	12
7. Réception de propositions	13
8. Détermination de la conformité des propositions	13
9. Evaluation des propositions	13
10. Droit reconnu à l'ARAA de rejeter toute proposition	13
11. Approbation et amélioration des dossiers techniques et financiers	13
12. Caractère confidentiel	13
13. Information sur le processus de sélection et d'octroi	14
14. Signature de la convention de financement.....	14
SECTION II - CONDITIONS PARTICULIERES	15
15. Montant total de l'appel à propositions de projets	15
16. Couverture thématique et populations cibles	15
17. Couverture géographique	15
18. Actions éligibles et mécanismes de cofinancement	16
19. Institutions et organisations éligibles	17
20. Montant minimum et maximum de la subvention	17
21. Durée des actions	17
22. Modalités de financement	18
23. Modalités d'évaluation des propositions de projets.....	18
24. Reporting.....	18
25. Dossier administratif complet	19
26. Langue des documents de soumission de projets.....	19
27. Communication visibilité	19

28. Propriété intellectuelle	19
29. Conditions et règles de modification de la convention initiale.....	19
SECTION III - LIGNES DIRECTRICES POUR REpondre A CET APPEL A PROPOSITIONS	20
3.1 Concept de l'alimentation scolaire	20
3.2 Types d'alimentation scolaire	20
3.3 Succès et défis dans la mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire	21
3.4 Une vision de la CEDEAO déclinée dans le Programme Régional d'Appui aux Filets Nationaux de Sécurité Sociale (PRAFNSS) révisé	23
3.5 Les objectifs et résultats du projet de promotion de modèle d'alimentation scolaire intégrée (PMAI-AO)	23
3.6 Les caractéristiques du modèle d'alimentation scolaire intégrée (PMAI-AO) à promouvoir dans le cadre du présent appel	26
3.7 La prise en compte des questions environnementales	28
3.8 Populations cibles	28
3.9 Bénéficiaires	29
3.10 Sélection des écoles.....	29
3.11 Coûts éligibles.....	29
3.12 Coûts directs éligibles	30
3.13 Coûts indirects éligibles.....	Erreur ! Signet non défini.
3.14 Coûts éligibles comme cofinancement en « nature valorisé ».....	30
3.15 Imprévus.....	30
3.16 Coûts non éligibles pour la subvention.....	30
SECTION IV - CRITERES D'ELIGIBILITE	30
SECTION V - CRITERES ET NOTATION DE LA NOTE SUCCINCTE	32
SECTION VI - CRITERES ET NOTATION DE LA PROPOSITION DETAILLEE.....	34
ANNEXES	38
Annexe A. Formulaire de note succincte de projet.....	39
Annexe B. Formulaire de proposition détaillée.....	41
Annexe C. Modèle Budget	46
Annexe D. Cadre logique de l'action	50
Annexe E. Données concernant le Soumissionnaire et le Projet	51
Annexe F. Fiche de renseignements du soumissionnaire.....	52
Annexe G. Fiche de renseignements de chaque partenaire du projet	53
Annexe H. Déclaration de partenariat	54

Annexe I.	Check List avant soumission des propositions	55
Annexe J.	Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social	56
Annexe K.	Dossier administratif complet.....	59
Annexe L.	Tableau des indicateurs et cibles du projet	60

SIGLES ET ACRONYMES

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement
AG	Assemblée Générale
APP	Appel à Propositions de Projets
ARAA	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
CA	Conseil d'Administration
CEDEAO	Communauté Économique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DAP	Dossier d'Appel à Propositions
ECOWAS	Economic Community Of West African States
FAQ	Foire Aux Questions
GCNF	Global Child Nutrition Foundation
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAS	Programmes d'Alimentation Scolaires
PMAI - AO	Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation Scolaire Intégrée en Afrique de l'Ouest
PRAFNSS	Programme Régional d'Appui aux Filets Nationaux de Sécurité Sociale
RCA	République Centrafricaine
TTC	Toutes Taxes Comprises
USD	United States Dollars

PRESENTATION GENERALE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique agricole régionale, la Coopération Espagnole avait accompagné la CEDEAO dans l'opérationnalisation de son Programme Régional d'Appui aux Filets Nationaux de Sécurité Sociale en Afrique de l'Ouest (PRAFNSS) à travers un Mémoire d'Entente signé le 28 mars 2014.

Cet accompagnement a permis de financer des projets innovants dans le domaine des filets sociaux de sécurité alimentaire portés et mis en œuvre par les acteurs non étatiques, sans but lucratif (ONG internationales, nationales et locales), fédérations, associations et organisations de producteurs / productrices, d'éleveurs, d'agro-pasteurs et de l'agro-industrie, associations de femmes rurales, collectivités locales), les universités et les centres de recherche sur la période de 2015 à 2021 dans la région Afrique de l'Ouest.

Au terme de cette mise en œuvre, l'évaluation du projet a permis d'identifier des instruments de filets sociaux ayant le potentiel de produire plus d'impact. La capitalisation des acquis a permis de tirer des enseignements d'ordre technique ou méthodologique dans une perspective de répliquer certaines pratiques prometteuses.

Dans ce contexte, l'un des instruments de filets sociaux identifié par les acteurs a été l'alimentation scolaire. Ainsi, la CEDEAO et la Coopération espagnole se sont accordées à travers la signature d'un mémorandum d'entente le 06 décembre 2022 à consolider les acquis de cette phase 1 en mettant l'emphase sur l'instrument « alimentation scolaire » comme recommandé par les conclusions de l'atelier de partage d'expériences sur les filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest tenu du 19 au 26 novembre 2021 à Ouagadougou.

Cette phase 2 financera le Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire Intégrée en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO) focalisé sur la nécessité de renforcer les capacités des Etats membres, des institutions régionales afin de créer un référentiel régional de développement de programmes d'alimentation scolaire. Il s'agira de partager les expériences et les leçons apprises pour consolider les politiques nationales et les cadres réglementaire, institutionnel et la gouvernance des programmes d'alimentation scolaire dans la sous-région

La CEDEAO, par le biais de son Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), basée à Lomé, et avec l'appui financier de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID), se propose de mettre en œuvre le Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire intégrée en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO). L'exécution du projet sera assurée par les acteurs non étatiques, sans but lucratif (ONG internationales, nationales et locales), fédérations, associations et organisations de producteurs / productrices, d'éleveurs, d'agro-pasteurs et de l'agro-industrie, associations des femmes rurales, collectivités locales), les universités et les centres de recherche.

A ce titre, la CEDEAO et l'AECID mettent à disposition de potentiels soumissionnaires, une enveloppe globale d'environ 3,5 millions USD pour le cofinancement de projets innovants dans le domaine de l'alimentation scolaire.

Le présent appel à propositions de projets porte sur un montant total de 3,5 millions USD.

Les projets sont portés par les organisations résidant au niveau national, le montant maximal de chaque projet est fixé à 250 000 USD.

La durée du projet est de quatre (4) ans dont trois (3) ans pour la mise en œuvre des actions de terrain dans le domaine de l'alimentation scolaire et un an pour les activités de démarrage, d'évaluation et de clôture (technique et financier).

Le cofinancement des soumissionnaires (ou de ses Partenaires) devra être au minimum de 20 % par rapport au budget total du projet proposé. Cet apport sera par une contribution en « nature valorisée ». En conséquence les activités proposées dans le cadre de cet appel à projets ne seront couvertes qu'à hauteur de 80% du budget total du projet.

La sélection des projets proposés par les soumissionnaires sera réalisée en deux étapes :

- la première concernera l'évaluation et la sélection de la note succincte de projet (voir Annexe A) ;
- la deuxième étape concernera l'évaluation des propositions détaillées des projets dont les notes succinctes ont été sélectionnées lors de la première étape.

Le soumissionnaire est tenu également de transmettre un dossier administratif complet avant la signature d'une convention de financement.

L'approbation définitive des projets sélectionnés est soumise à certaines conditions que les porteurs de projets devront prendre en compte. Un délai de deux semaines sera accordé pour prendre en compte les suggestions recommandées dès la notification au porteur de projet.

Les conventions de financement seront signées par l'organe contractant de la CEDEAO et l'organisation porteuse du projet sélectionné.

Le dossier d'Appel à Propositions (DAP) sera disponible à partir du **7 Août 2023** sur les sites internet suivants :

Site internet de la CEDEAO : www.ecowas.int Site internet du Hub Rural : www.hubrural.org Site internet du CILSS : www.cilss.bf

Site du CSAO/OCDE : www.food-security.net

Site de la coopération espagnole : www.aecid.es

Site de l'ARAA : <http://www.araa.org/>

Les principaux éléments constitutifs de l'appel à propositions de projets seront également diffusés dans au moins un journal officiel de chacun des pays ciblés.

Les lignes directrices de l'appel à propositions de projets seront également diffusées par voie électronique à divers acteurs impliqués dans les initiatives de développement de l'alimentation scolaire.

Les propositions seront rédigées dans l'une des trois (3) langues de travail de la CEDEAO, le français, l'anglais et le portugais. La publication de l'appel à proposition d'initiatives locales se fera dans ces trois (3) langues.

La note succincte et le document détaillé de projet devront être soumis à travers la plateforme « Appel à Proposition » de l'ARAA à l'adresse : <https://appels.araa.org> au format word et PDF, au plus tard le **15 septembre 2023 à 23h59 GMT**. Le Comité de Sélection étudiera les notes succinctes et les propositions détaillées sur la base des critères préétablis. **NB : Toute soumission de projet par toute voie autre que la plateforme sera automatiquement rejetée.**

Foires aux questions (FAQ): l'ARAA anime une foire aux questions destinée à tous les soumissionnaires qui sollicitent une meilleure compréhension du processus de l'appel à propositions et des lignes directrices, ceci à travers la plateforme de soumission MESECOPS dont le lien est : <https://appels.araa.org>.

Aussi, des demandes d'informations pourront-elles être adressées, via la FAQ de la plateforme « Appel à Proposition » à travers le lien <https://appels.araa.org> jusqu'à 15 jours avant la date de clôture de l'appel à propositions. Passé ce délai, les nouvelles questions posées ne seront plus traitées.

Toutes les réponses aux questions posées par les soumissionnaires et les réponses fournies par l'ARAA seront disponibles dans un délai de 08 jours avant la date de clôture de l'appel à propositions

d'initiatives locales sur la FAQ de la plateforme « Appel à Proposition ». L'ensemble des questions et les réponses fournies par l'ARAA seront disponibles sur le site Internet de l'ARAA : <http://www.araa.org/>. Ce site sera mis à jour de façon régulière et les soumissionnaires sont encouragés à le visiter de temps en temps. Après cette date limite, plus aucune question ne sera traitée.

Le tableau suivant donne une synthèse des informations de base concernant le présent appel à propositions :

Projet :	Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire intégrée en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO)
Domaine d'innovation	L'innovation peut être sur le plan organisationnel, institutionnel, méthodologique, technique, ou sur la méthode de ciblage des bénéficiaires ou en matière de l'approche intégrée de mise en œuvre de l'alimentation scolaire.
Objectif général	Améliorer le développement du capital humain en Afrique de l'Ouest et plus
Objectif Spécifique	Améliorer l'accès durable à un panier alimentaire sain et équilibré des enfants dans les écoles
Questions Prioritaires	<input type="checkbox"/> Des interventions axées sur le panier alimentaire et sources d'aliments ; <input type="checkbox"/> Des actions « innovantes » démontrant une forte participation du secteur privé aux programmes d'alimentation scolaire ; <input type="checkbox"/> Des activités fondées sur la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages (actions ciblant les enfants d'âge préscolaire, les pasteurs, les populations déplacées, les populations des zones transfrontalières ou d'insécurité) ; <input type="checkbox"/> Des initiatives de programmes d'alimentation axées sur la création d'emplois pour les femmes ; <input type="checkbox"/> Des actions de renforcement de la connaissance et de partage des bonnes pratiques
Acteurs éligibles	<p><u>Porteurs de projets potentiels :</u></p> <input type="checkbox"/> Acteurs non étatiques sans but lucratif : <ul style="list-style-type: none"> o ONG nationales et locales, o ONG internationales avec une présence effective dans le ou les pays d'intervention o Fédérations, associations, organisations de producteurs, d'éleveurs, de pêcheurs, d'agro-pasteurs et de l'agro-industrie o Associations des femmes. <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales décentralisées <input type="checkbox"/> Le secteur privé. Les organisations qui postulent devront avoir la capacité de gérer des projets de ce genre, avoir exécuté à satisfaction (avec des preuves) un projet d'alimentation scolaire ou avoir accompagné une initiative dans le domaine d'alimentation scolaire <p><u>Partenariats :</u></p> <p><u>Les Porteurs éligibles ci haut cités, pourront se mettre en partenariat avec :</u></p> <input type="checkbox"/> Les ONG et associations internationales pour bénéficier des expériences techniques. <input type="checkbox"/> Des institutions publiques nationales et/ou les collectivités

Les zones d'intervention prioritaires	L'appel à propositions est ouvert aux pays de l'espace CEDEAO, avec une priorité géographique pour des zones où les niveaux de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont élevés, les zones de déplacés internes, les zones transfrontalières avec des actions ciblant les enfants d'âge préscolaire, les pasteurs, les populations déplacées, les populations vivant dans les zones transfrontalières.
Volume financier	3,5 millions USD
Planché / Plafond de la subvention	Projets : <input type="checkbox"/> Montant maximum de la subvention : 250 000 USD
Niveau de Co-financement	<input type="checkbox"/> Un minimum de 20 % par le soumissionnaire ou ses partenaires. Cet apport sera une contribution en « nature valorisée ». L'ensemble du cofinancement ne doit pas être inférieur à 20% du budget total du projet.
Subvention	<input type="checkbox"/> 80% du budget total sont apportés par la subvention
Durée de l'action	La durée de l'action est de trois (3) ans

COMPOSITION DU PRESENT APPEL A PROPOSITIONS :

Section I - Conditions générales

Section II - Conditions particulières

Section III – Lignes directrices pour répondre à l'appel à propositions

Section IV - Critères et Sélection

Section V - Critères et notation de la note succincte de projet

Section VI - Critères et notation de la proposition détaillée

Annexes

SECTION I - CONDITIONS GENERALES

1. Clauses générales

1.1 L'initiative vise à financer des projets portés par des organisations dont le statut est précisé dans la Section II « *Conditions particulières* ». Ces organisations devront :

- démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure dans le domaine des filets sociaux de sécurité.
- disposer d'une expérience dans la mise en œuvre de projets de développement rural

Les organisations éligibles pour présenter les propositions de projets sont précisées dans la Section II « *Conditions particulières* »

1.2 Des groupements étant encouragés, les activités et rémunérations prévisionnelles de chaque organisation partenaire devront apparaître explicitement dans les différentes composantes du projet.

2. Mode opératoire

2.1 L'ARAA à travers le financement de la Coopération Espagnole, se propose de financer les dépenses nécessaires à la réalisation de projets conçus et définis par les organisations pour la durée maximale précisée dans la Section II « *Conditions particulières* »

2.2 Les organisations internationales ou régionales soumettant la proposition doivent travailler en partenariat avec d'autres organisations nationales ou locales, dans la perspective de répondre à l'exigence d'ancrage local des projets, et en vue de permettre le renforcement des capacités locales.

2.3 Les projets devront nécessairement être conçus, définis et mis en œuvre en accord avec les Institutions publiques locales compétentes et leurs partenaires.

2.4 La part financière minimum du soumissionnaire au budget total du projet est précisée dans la Section II « *Conditions particulières* » de l'appel à propositions, ainsi que les documents qui doivent figurer dans le dossier administratif en garantie dudit cofinancement.

2.5 L'éligibilité des coûts est décrite de manière détaillée en Section III « *lignes directrices pour répondre à l'appel à propositions* » de l'appel à propositions. De manière générale sont considérés comme non éligibles les coûts suivants :

- ✓ la construction des bâtiments et les réhabilitations des infrastructures ;
- ✓ l'acquisition des véhicules ;
- ✓ les coûts liés à la préparation et la soumission de l'appel à propositions ;
- ✓ les dépenses non directement liées au projet ;
- ✓ les prestations effectuées dans le cadre d'une intervention en qualité d'opérateurs dans d'autres projets financés par l'ARAA ou la CEDEAO, en cours d'instruction ou d'exécution ;
- ✓ les dépenses pour lesquelles un financement a initialement été accordé par un autre bailleur ;
- ✓ les dettes et les charges de la dette ;
- ✓ les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- ✓ les intérêts débiteurs ;
- ✓ les pertes de change ;
- ✓ les crédits à des tiers.

2.6 Le financement des opérations des projets sélectionnés s'effectuera par tranches (2 avances et un versement final) dont les proportions sont précisées en Section II « *Conditions particulières* ».

2.7 Les soumissionnaires prendront en charge tous les frais afférents à la préparation et à la soumission de leurs offres et l'ARAA ne sera en aucun cas tenue responsable de ces coûts, ni tenue de les payer.

2.8 Les dépenses prises en compte par cet appel à propositions de projets ne seront éligibles qu'à compter de la date de signature de la convention de financement.

3. Présentation des propositions

3.1 Il n'y aura qu'un seul appel à propositions de projets, sauf s'il s'avère infructueux, l'objectif étant de sélectionner les meilleures propositions et de disposer du temps nécessaire pour que les opérateurs retenus puissent intervenir sur le terrain et que les actions puissent générer des effets mesurables et alimenter des exercices de capitalisation. Le soumissionnaire est tenu de vérifier et compiler la liste de contrôle en Annexe I avant l'envoi du dossier à l'ARAA via la plateforme. La liste de contrôle fait partie intégrante du dossier à transmettre à l'ARAA.

3.2 La sélection des propositions sera effectuée par l'ARAA en deux étapes :

- Etape1 : Évaluation de la note succincte de projet (voir Annexe A) ;
- Etape2 : Évaluation de la proposition détaillée pour les soumissionnaires dont les notes succinctes ont été retenues (voir Annexe B, C, D).

Les soumissionnaires retenus devront transmettre obligatoirement un dossier administratif complet avant la signature du contrat (se référer à la liste des documents administratifs en Annexe K). Les notes de publication seront rédigées en français, en anglais et en portugais. La soumission de la note succincte ainsi que celle de la proposition détaillée du projet se fera via la plateforme « Appel à Proposition » de l'ARAA dont le lien est : <https://appels.araa.org>

3.3 Les propositions seront rédigées en langue française ou anglaise ou portugaise sauf indication spécifiques dans les *Conditions particulières*.

4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation

4.1 L'ARAA se réserve le droit de procéder à des audits et des évaluations (ex-ante, mi-parcours ou ex-post) des actions en cofinancement, sur fonds propres ou sur financements spécifiques, à compter de la signature de la convention et tout au long de la période de mise en œuvre du projet.

4.2 Des rapports techniques et financiers périodiques portant sur les activités mises en œuvre dans le cadre du Projet devront être transmis à l'ARAA pour vérification formelle avant le décaissement des tranches suivantes de subvention. Les modalités seront précisées dans les *Conditions particulières*.

5. Monnaie de la convention de financement et monnaies de paiement

Les soumissionnaires établiront obligatoirement leur proposition en dollars et pourraient ajouter la conversion dans la monnaie du pays d'intervention si nécessaire. Le budget devra être établi toutes taxes comprises (TTC), ferme et non révisable.

6. Connaissance des lieux et des conditions de l'appel à propositions

Par le fait même de déposer leurs propositions, les soumissionnaires sont réputés :

- ✓ avoir pris connaissance des conditions de l'appel à propositions décrites dans les présentes et les accepter ;
- ✓ avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent;
- ✓ avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que les lignes directrices pour répondre à l'Appel à Propositions (section I, II et III).

7. Réception de propositions

7.1 L'ouverture des propositions, puis la sélection des propositions seront effectuées à Lomé, au siège de l'ARAA par le Comité de sélection. L'ouverture des propositions des notes succinctes et détaillées des projets aura lieu après la date de clôture de dépôt des soumissions. Pour ceux dont les propositions auront été présélectionnées, un délai de deux semaines leur sera accordé pour les dépôts des propositions détaillées avec la prise en compte des observations. Les propositions qui ne seront pas parvenues avant la date limite indiquée seront éliminées d'office.

7.2 Le Comité de sélection procède ensuite à la vérification de la liste des propositions reçues. La version électronique est obligatoire pour les notes succinctes et détaillées de projets.

8. Détermination de la conformité des propositions

8.1 Les soumissionnaires dont les propositions n'auront pas été jugées conformes du point de vue administratif (au regard de la liste des documents constituant le dossier de soumission), en seront informés et disposeront de 5 jours pour transmettre les documents manquants en version électronique. Ils devront transmettre également la version papier des documents manquants avant la signature de la convention de financement.

8.2 Le Comité de sélection peut éliminer les propositions émanant de soumissionnaires n'ayant manifestement pas la capacité humaine, sécuritaire et financière de mettre en œuvre un projet dans le pays concerné.

9. Evaluation des propositions

Les critères d'évaluation et les modalités de notation sont précisés dans la Section IV « critères de notation de la note succincte de projet » et V « critères de notation de la proposition détaillée ».

10. Droit reconnu à l'ARAA de rejeter toute proposition

L'ARAA se réserve le droit de rejeter toute proposition, d'annuler la procédure d'appel à propositions aussi longtemps que la CEDEAO n'a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés. Une lettre notifiant l'annulation de la procédure d'appel à propositions sera alors envoyée à tous les soumissionnaires. Cette lettre pourra indiquer les raisons pour lesquelles l'appel à propositions a été annulé ou la proposition rejetée.

11. Approbation et amélioration des dossiers techniques et financiers

Le Comité de Sélection approuve les projets tels qu'ils sont soumis ou dans certains cas, l'approbation est soumise à certaines conditions que les soumissionnaires doivent prendre en compte. Dans ce dernier cas de figure, un délai de deux semaines, à compter de la date de notification au soumissionnaire, sera accordé pour prendre en compte les recommandations du comité de sélection.

12. Caractère confidentiel

12.1 Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l'attribution de la ou des subvention(s) ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et

d'évaluation, et jusqu'à l'annonce de l'attribution de la ou des subvention(s) à une ou aux organisations retenue(s).

12.2 Toute tentative effectuée par une organisation pour influencer le Comité de sélection au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette organisation.

13. Information sur le processus de sélection et d'octroi

La liste des organisations dont les propositions de projets auront été retenues pour l'octroi des subventions, sera publiée sur le site internet de l'ARAA (www.araa.org).

14. Signature de la convention de financement

14.1 L'ARAA enverra à l'organisation bénéficiaire de la subvention, un courrier l'informant de la validation finale du projet, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.

14.2 Les conventions de financement seront signées par l'organisation porteuse du projet et par l'organe contractant de la CEDEAO.

SECTION II - CONDITIONS PARTICULIERES

15. Montant total de l'appel à propositions de projets

Le montant total disponible pour cet appel à propositions est de 3,5 millions USD.

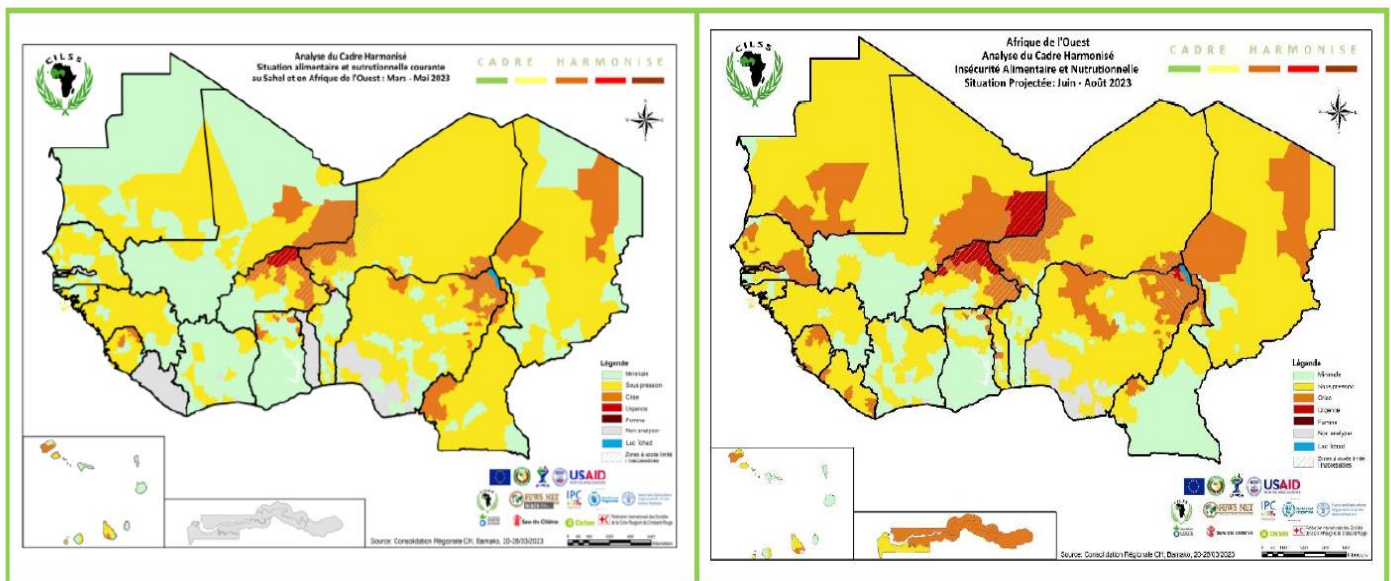
16. Couverture thématique et populations cibles

16.1 L'appel à propositions vise à soutenir des propositions d'actions innovantes relatives à l'alimentation scolaire, conformément aux lignes directrices qui sont précisées dans la section III - Lignes directrices pour répondre à l'appel à Propositions.

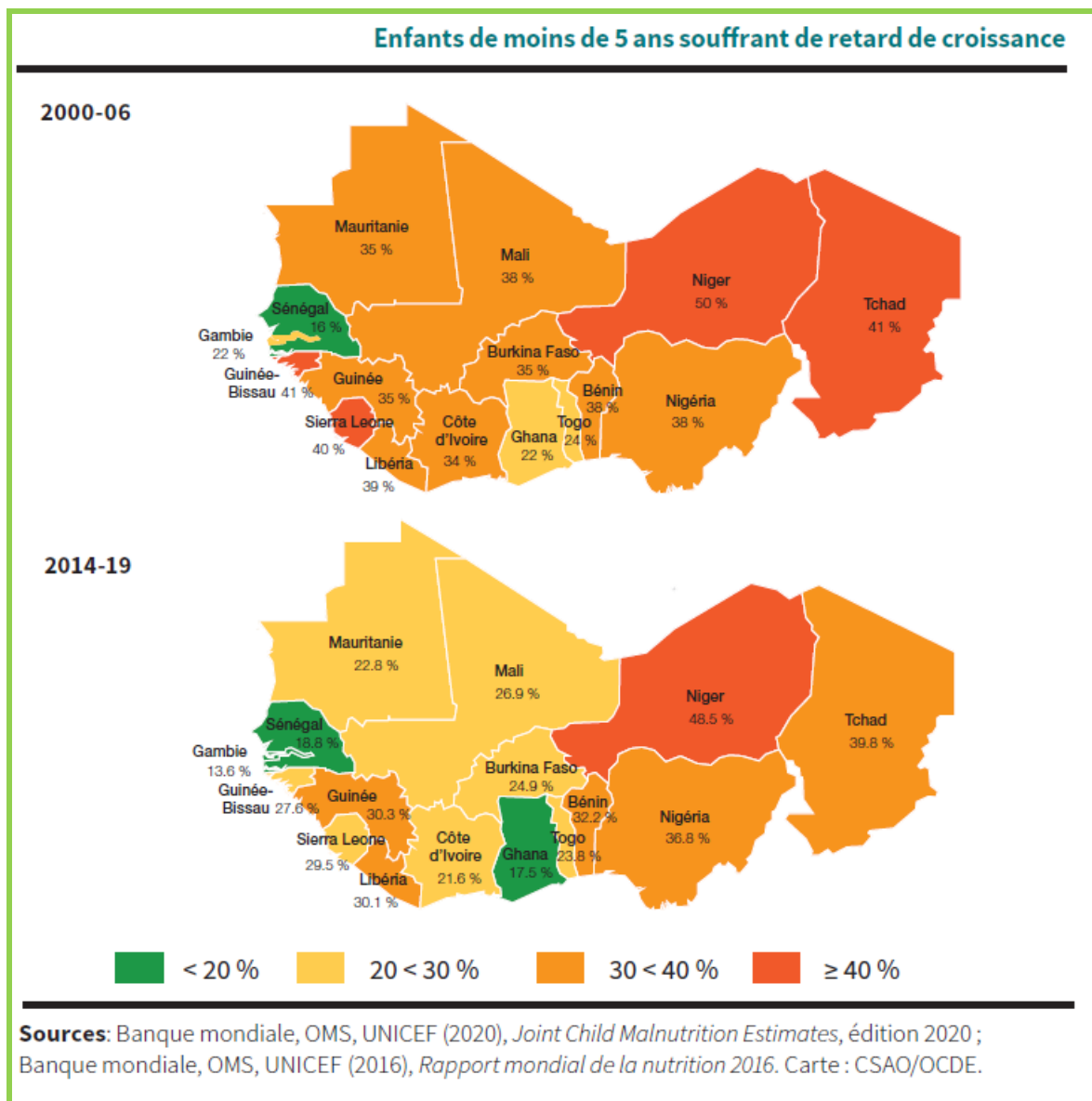
16.2 Les populations cibles sont des écoliers du préscolaire et du primaire des zones rurales où les niveaux de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont élevés, les zones transfrontalières, les zones de personnes déplacées qui subissent de façon marquée les effets des conflits et des aléas climatiques.

17. Couverture géographique

L'appel à propositions vise à soutenir des propositions de projets innovants dans le domaine de l'alimentation scolaire dans les pays de l'espace CEDEAO en proie à une forte insécurité alimentaire et nutritionnelle en raison des conditions climatiques. A ce titre, les zones d'intervention prioritaires sont des zones rurales qui affichent un niveau élevé de la vulnérabilité alimentaire comme le montre les cartes ci-dessous (les parties colorées orange et rouge en phase de crise et situation d'urgence selon les données du cadre harmonisé de mars -mai 2023 et projection juin -août 2023 :



Sont également concernées, les zones dont les indicateurs de malnutrition (taux de prévalence de malnutrition chronique, etc.) sont à des niveaux alarmants comme illustrées sur les cartes ci-après :



D'autre part, les zones transfrontalières marginalisées présentant peu d'opportunités et de motivations éducatives ou socioculturelles, les zones présentant des formes néfastes de travail des enfants et les espaces où vivent les populations déplacées à cause des conflits (au sahel, 80 % des événements violents recensés en 2022 y sont survenus dans les zones rurales¹) ainsi que les zones de retour des populations. Enfin les zones enclavées, non couvertes ou dont la couverture est faible en matière d'intervention d'alimentation scolaire qui sont des zones reculées avec peu d'infrastructures de base (santé, eau, éducation, assainissement...), des zones de pêche isolées présentant des opportunités limitées d'emplois et exposées aux divers risques environnementaux, y compris les minorités ethniques.

18. Actions éligibles et mécanismes de cofinancement

18.1. L'appel à propositions vise à soutenir des projets en cofinancement. Les propositions devront être en mesure de démontrer explicitement en quoi le cofinancement sollicité permettra de renforcer ou consolider les acquis des programmes nationaux dans le domaine de l'alimentation scolaire (couverture géographique, élargissement thématique, renforcement du dispositif, prise en charge de

¹ OCDE/CSAO (2023), *Urbanisation et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/4044c408-fr>.

nouvelles activités, innovations développées, synergie avec les autres programmes, ...).

18.2. En conséquence, en plus de la subvention qui sera accordée par la CEDEAO et l'AECID, le soumissionnaire est tenu d'apporter une contribution minimum de 20% du budget total du projet proposé. Cette contribution du soumissionnaire peut provenir de ses ressources propres ou d'une subvention accordée par un autre partenaire.

18.3 Les communautés bénéficiaires peuvent, elles aussi apporter leurs contributions souvent en nature. Il peut s'agir d'une mise à disposition de volontaires (ressources humaines) pour appuyer les travaux de préparation de repas, des appuis pour réaliser des travaux ponctuels, des dons de vivres ou de terrain de culture, ou toute autre forme de contribution volontaire nécessaire au bon déroulement de l'opération. Ces contributions doivent être valorisées.

18.4 Dans tous les cas, le soumissionnaire devra clairement démontrer dans la proposition les modalités de cofinancement. Pour les cofinancements déjà acquis, les soumissionnaires devront présenter la convention ; pour les cofinancements encore en phase d'instruction, une lettre d'intention de la part du bailleur de fonds potentiel devra être présentée. La contribution du soumissionnaire doit être clairement démontrée dans la proposition.

19. Institutions et organisations éligibles

Le soumissionnaire ou un de ses partenaires devra être une personne morale relevant du droit de l'un des Etats membres de la CEDEAO. Les acteurs éligibles sont les suivants :

- ✓ les acteurs non étatiques sans but lucratif : les ONG nationales et locales,
- ✓ les ONG internationales pourront être partenaires des ONG locales fédérations, associations et organisations de producteurs et de productrices, d'éleveurs, d'agro-pasteurs, de pasteurs, de pêcheurs, et de l'agro-industrie ainsi que les associations des femmes pour apporter l'expertise technique nécessaire;
- ✓ les collectivités territoriales décentralisées ;
- ✓ le secteur privé

Les acteurs éligibles devront avoir mis en œuvre avec succès un projet d'alimentation scolaire ou avoir accompagné une initiative dans le domaine d'alimentation scolaire, et être dans la zone prévue pour la mise en œuvre de l'action

Ne sont pas éligibles comme demandeurs, les bureaux d'étude, et les Agences du Système des Nations Unies. Cependant, ces organisations peuvent être considérées comme partenaires et peuvent être associées à la mise en œuvre de projets.

20. Montant minimum et maximum de la subvention

20.1. La subvention octroyée par projet dans le cadre du présent appel à propositions ne doit pas excéder 250 000 USD.

20.2 Chaque soumissionnaire peut présenter son projet en tenant compte de la limitation budgétaire fixée au point 20.1. Cependant, le nombre maximum de projet est limité à un (1) pour chaque soumissionnaire.

21. Durée des actions

L'ARAA, à travers la subvention de la Coopération Espagnole et la contribution de la CEDEAO, se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation de projets conçus et

définies par les organisations pour une durée de trente-six (36) mois (maximum).

22. Modalités de financement

Le versement de la subvention se fera en 3 tranches réparties comme suit :

- 50% à la signature de la convention de financement ;
- 40% à la remise d'un rapport technique et financier validé par l'ARAA, et après vérification des pièces comptables relatives à l'utilisation de la 1ère avance, attestant notamment d'un taux d'exécution à hauteur de 70%. Les copies certifiées conformes à l'original des pièces comptables justificatives devront être fournies pour prouver l'utilisation de la première tranche.
- 10% à la remise du rapport d'exécution final et d'un audit attestant l'utilisation de l'intégralité des deux premières tranches et du cofinancement d'au moins 10% du porteur du projet.

23. Modalités d'évaluation des propositions de projets

23.1 La notation des notes succinctes de projet sera établie sur 100 points selon les critères du tableau en section V

23.2 La notation des propositions détaillées sera établie sur 100 points selon les critères du tableau en section VI.

23.3 Le processus qui conduit à l'accord de financement est effectué en quatre phases :

- Phase 1** : Pré-qualification sur la base des notes succinctes de projet selon les critères présentés en section IV. Seules les notes succinctes de projet ayant atteint une notation totale d'au moins 70 points sur 100 seront admises à la phase suivante de sélection. Par ailleurs, le comité de sélection se réserve le droit de revoir la notation minimale des notes succinctes à retenir.
- Phase 2**. Evaluation des propositions détaillées selon les critères présentés en section V. Seules les propositions détaillées ayant atteint une notation totale d'au moins 70 points seront qualifiés. Les propositions ayant obtenues les notations les plus élevées seront financées dans les limites des fonds disponibles.
- Phase 3**. L'approbation définitive des projets est soumise à certaines conditions que les soumissionnaires doivent prendre en compte.
- Phase 4**. Contractualisation et information. A l'issue de la sélection définitive, un accord de financement sera signé entre la CEDEAO et l'organisation bénéficiaire.

24. Reporting

24.1. Des rapports intermédiaires techniques et financiers trimestriels portant sur les activités mises en œuvre dans le cadre du projet devront être transmis à l'ARAA.

24.2. Le décaissement de la deuxième tranche du financement (40%) sera conditionné par la remise d'un rapport technique et financier intermédiaire. Celui-ci devra être validé au préalable par l'ARAA et devra fournir les preuves originales de l'utilisation de la 1ère avance à hauteur de 70% (voir modalités de financement).

24.3 De, même, le décaissement de la dernière tranche sera conditionné par la validation du rapport final par l'ARAA. Celui-ci devra être remis dans un délai maximum de 3 mois après l'expiration de la durée du projet.

24.4 Les rapports trimestriels (technique et financier) sont soumis à l'ARAA au plus tard le 10 du trimestre du mois suivant et ce conformément au guide de gestion technique, comptable et de visibilité dans le cadre des appels à propositions de l'ARAA.

25. Dossier administratif complet

Avant la signature de la convention de financement, les soumissionnaires retenus seront tenus à fournir les documents administratifs complets.

26. Langue des documents de soumission de projets

Tous les documents relatifs au présent appel à propositions devront être rédigés dans une des langues officielles de la CEDEAO (Anglais, Français et Portugais). Les documents qui seront rédigés dans une autre langue ne seront pas retenus.

27. Communication visibilité

Les projets soumis devront mettre l'accent sur la communication, en décrivant leurs approches et stratégies, d'échanges et de diffusion des résultats en la matière afin d'informer tous les acteurs impliqués dans l'alimentation scolaire et de rendre mieux visible l'action de l'ARAA/CEDEAO/Coopération Espagnole et ce conformément au guide de gestion technique, comptable et de visibilité dans le cadre des appels à propositions de l'ARAA.

28. Propriété intellectuelle et Droit

Tous les droits de propriété intellectuelle, en particulier, le droit d'auteur sur tout matériel utilisé pour la réalisation des activités prévues dans le cadre de la convention de financement appartiennent à l'AECID et à la CEDEAO. Des dispositions particulières pourront être indiquées dans la convention de financement. Egalement, dans le cadre de la visibilité et de la communication, les porteurs de projets autorisent la CEDEAO et l'ensemble de ses partenaires à l'utilisation des images, photos qui seront prises sur le terrain. Ils veilleront à communiquer cela aux différents bénéficiaires de leur projet.

29. Conditions et règles de modification de la convention initiale

Dans certains cas particuliers où la mise en œuvre du projet nécessite des modifications jugées substantielles (retard dans la mise en œuvre du projet, élargissement de la population cible ou de la zone d'intervention, etc.), la convention pourra être modifiée avant la fin du projet. Dans ce cas, l'organisation porteuse de projets enverra à l'ARAA une demande écrite justifiant la modification de la convention. L'ARAA répondra à cette requête dans un délai maximum de trois semaines à compter de la date de réception de la demande écrite.

SECTION III - LIGNES DIRECTRICES POUR REpondre A CET APPEL A PROPOSITIONS

INTRODUCTION

3.1 Concept de l'alimentation scolaire

L'alimentation scolaire consiste à délivrer des repas sains variés et équilibrés aux écoliers. Dans bien de cas, les programmes d'alimentation scolaire servent à promouvoir la scolarisation, l'assiduité des élèves en améliorant ainsi les indicateurs scolaires. Les programmes d'alimentation scolaires (PAS) constituent à la fois un filet de protection sociale capable d'amortir les chocs sociaux provoqués par les crises, et un investissement financièrement soutenable dans le capital humain.

Les projets d'appui à l'alimentation scolaire se sont avérés des modèles réussis de développement communautaire avec de multiples effets sur plusieurs dimensions, bien au-delà de l'éducation, en contribuant à une meilleure alimentation, l'égalité des sexes, la santé et la nutrition, la protection sociale, l'agriculture, la gestion de ressources naturelles, etc. En vue d'amplifier les avantages des PAS, d'autres interventions complémentaires ont été associées à ces programmes rendant l'approche intégrée. Il s'agit des actions centrées sur la santé (déparasitage) et la nutrition, l'amélioration de l'environnement des écoles, l'accès à l'eau potable, la prise en compte des questions d'hygiène et la formation sur les métiers de l'agriculture.

Nombreux de ces programmes nationaux ont été tributaires de produits alimentaires de base qui sont achetés localement, réinvestissant ainsi les ressources dans l'économie locale et renforçant ainsi la base économique.

3.2 Types d'alimentation scolaire

Il existe une diversité d'alimentation scolaire classée en trois grands groupes selon la formule d'aliments délivrés. Il s'agit de la (i) fourniture de repas scolaires, (ii) les rations à emporter et (iii) la combinaison des deux approches.

Fourniture des repas : c'est la préparation des repas dans l'enceinte de l'école et sa distribution aux élèves aux heures précises de la journée. Les écoliers reçoivent un petit déjeuner ou un déjeuner ou encore les deux dans l'enceinte de l'école. Cette fourniture de repas a l'avantage d'être encadrée souvent par un guide qui décrit la préparation des mets, les conditions d'hygiène et de service à observer. Ce type de repas peut dans certains cas consister à distribuer de biscuits ou autres aliments à haute teneur énergétique. Ce deuxième type de repas a l'avantage de soulager rapidement la faim et faciles à distribuer que les repas préparés.

Rations à emporter : ce type de distribution est utilisé du fait de son coût moins onéreux (absences de moyens requis pour la distribution de repas, telles que les infrastructures, les équipements, les ressources humaines,...). Il est aussi utilisé pour favoriser la scolarisation des groupes rencontrant des difficultés d'accès à l'école comme les filles. Les rations sont aussi utilisées pour répondre rapidement aux situations d'urgence ou de crise. Par contre, les rations à emporter peuvent être consommées par tout le ménage ou être vendues sur le marché local, ce qui ne profite pas au bénéficiaire tel que souhaité.

Combinaison Fourniture des repas et rations à emporter : Dans certains pays, les repas scolaires sont combinés à des rations à rapporter pour les écoliers les plus vulnérables comme les filles et les orphelins.

L'adoption de l'un ou l'autre formule d'alimentation dépend des objectifs assignés aux programmes, des ressources disponibles et du contexte de mise en œuvre de ces programmes. Pendant la période de Covid19 par exemple, les rations à emporter ont été plus utilisées dans la plupart des programmes avec diverses modalités de distribution de vivres. Dans des systèmes d'intervention d'urgence et humanitaire, les cantines d'urgence apportent une assistance aux populations déplacées comme dans le cas de certains pays comme le Niger, la RCA.

Dans le cadre de l'initiative souhaitée par la CEDEAO, la fourniture des repas chauds ou emportés est retenue comme option pour les propositions à soumettre pour financement.

Une évaluation de l'effet de l'alimentation scolaire et des mesures complémentaires sur les résultats en matière d'éducation et les facultés cognitives réalisée par la Banque mondiale (2020) montre des résultats positifs résumés dans le tableau ci-dessous justifiant la nécessité de renforcer les cantines scolaires par des actions complémentaires.

Tableau 1 : Une évaluation de l'effet de l'alimentation scolaire et les mesures complémentaires sur les résultats en matière d'éducation et les facultés cognitives

Formule d'alimentation scolaire	Scolarisation	Fréquentation	Acquis Scolaires	Facultés cognitives
Repas à l'école	+	+++	+++	+++
Rations à emporter	+	+	++	++
Biscuits enrichies	+	++	+	++
Apports complémentaires	+	+++	+++	+++
Déparasitage	n.e	+++	++	++

Source : Bundy et al (2009) « Repenser l'alimentation scolaire ».

Remarque : n.e =non évolué

+ =données issues d'une évaluation quasi expérimentale

++ =données issues d'au moins une étude comparative aléatoire

+++ =données issues de plus d'une étude comparative aléatoire

3.3 Succès et défis dans la mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire

Des évidences au tour des effets multiples ou chemins d'impact des cantines scolaires ont été documentés sur plusieurs dimensions dont quelques-unes sont indiquées ci-dessous :

- ÉGALITÉ DE GENRE.

Une méta-analyse des programmes d'alimentation scolaires dans 32 pays d'Afrique subsaharienne² ont montré sur place que des repas combinés avec des rations à emporter (RTH) ont augmenté la scolarisation des filles de 12 %. Au Burkina Faso, les rations à emporter ont augmenté la scolarisation des filles âgées de 6 à 12 ans de 6 %³. Il existe également une forte corrélation entre niveaux d'éducation et une réduction du nombre de mariages précoces⁴

² *Smilstveit et al. in Chapter 12, Bundy et al. (2018)*

³ *Bundy et al. (2018)*

⁴ *UNESCO (2014). Sustainable Development Begins with Education.*

▪ EDUCATION

Un examen systématique de 216 programmes d'éducation dans 52 pays à revenu faible ou intermédiaire a constaté que les programmes d'alimentation scolaire sont l'une des rares interventions en matière d'éducation qui peut avoir un impact positif sur la participation scolaire (inscription, fréquentation, achèvement) et l'apprentissage (scores sur le plan cognitif)⁵

▪ SANTE ET NUTRITION

Une étude menée au Burkina Faso a révélé que le poids des élèves qui reçoivent des rations à emporter du PAM se sont avérées nettement plus élevées (+0,4 écart-type) que dans les pays du groupe témoin. Les évidences suggèrent que les programmes d'alimentation peuvent promouvoir l'adéquation des macronutriments et des micronutriments en l'alimentation des enfants pour une meilleure nutrition et la santé, une diminution de la morbidité et une augmentation de la capacité éducative.

Une étude menée au Ghana⁶ a montré que l'énergie, l'apport en nutriments et en micronutriments étaient significativement plus élevés et plus adéquats parmi les enfants participant à un programme d'alimentation scolaire. De plus, la prévalence de l'anémie était inférieure de 10 % par rapport à celle du groupe témoin.

▪ L'ECONOMIE LOCALE ET L'AGRICULTURE

L'achat d'aliments locaux crée des marchés stables de demande structurée, stimule la croissance de l'agriculture locale, les impacts de la transformation rurale et renforce les systèmes alimentaires locaux. Au Brésil, par exemple, 30 % de tous les achats pour l'alimentation scolaire proviennent de l'agriculture paysanne. Au Ghana, les résultats préliminaires d'une étude d'impact ont montré une augmentation de 33 % des ventes locales et le revenu des ménages.

Les programmes d'alimentation scolaire peuvent réduire la pauvreté en augmentant les revenus des ménages et communautés. Pour les familles, la valeur des repas en l'école équivaut à environ 10 % du revenu du ménage, ce qui peut se traduire par des économies substantielles »

Parallèlement à ces succès, les PAS sont confrontés à des défis importants malgré les efforts déployés dans l'amélioration de leur gestion. Les changements climatiques, le déplacement des petits agriculteurs et le manque de financement stable représentent des défis majeurs pour les programmes d'alimentation scolaire justifiant la faible couverture des écoles dans les pays à faible revenus (10% contre 27 %, 30 % et 47 % dans les pays à revenu intermédiaire inférieur, intermédiaire supérieur et élevé d'après GCNF,2021). Sur le plan opérationnel, il existe une marge de manœuvre pour améliorer la qualité nutritionnelle des aliments. En effet, la volaille, par exemple, est servie dans 69 % des programmes dans les milieux à revenu élevé, mais seulement 5 % des programmes dans les milieux à faible revenu. L'écart est encore plus grand pour les fruits, qui sont servis respectivement dans 97 % et 22,5 % des programmes dans les milieux à revenu élevé et à faible revenu, soit une différence de 74,5 %.

Les PAS viables nécessitent des investissements importants et le rôle du secteur privé paraît crucial pour arriver à asseoir ces types de programmes. Certains exemples ont montré la contribution du secteur privé dans le processus de bâtir des programmes solides et ce à partir des partenariats publics privés. Dans le cadre de leur responsabilité sociétale, certaines entreprises ont soutenu financièrement des cantines scolaires. D'autres à travers le développement des technologies innovantes ont fourni une alimentation scolaire enrichie en nutriments aux élèves. Au niveau local, les petites et moyennes entreprises peuvent aussi s'impliquer dans le programme sur les volets approvisionnement, enrichissement locale, fourniture d'alimentation d'originale animale... Le constat montre en général

⁵ *Snilstveit et al. (2015)*

⁶ *Abi (2014)*

que cette participation du secteur privé paraît faible et c'est une piste qui qu'il convient d'approfondir.

L'un des défis aussi récurrents dans la gestion des PAS demeure le renforcement des mécanismes d'intervention et de coordination multisectoriels. Autant les PAS permettent d'atteindre plusieurs objectifs mais la meilleure coordination permettant d'optimiser ces avantages est loin d'être atteinte. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire de renforcer/encourager la création des cadres de concertation au niveau stratégique, national ou local de façon à ce que les cantines scolaires soient un instrument fédérateur des différentes actions des sectoriels pour plus d'impact.

Enfin, les études ont montré le rôle positif de l'alimentation scolaire sur la création de l'emploi surtout au niveau du secteur agricole. Cependant le potentiel des PAS à créer plus d'opportunités n'est pas totalement exploré.

3.4 Une vision de la CEDEAO déclinée dans le Programme Régional d'Appui aux Filets Nationaux de Sécurité Sociale (PRAFNSS) révisé

Afin d'aider les pays de la région à mettre en place des systèmes durables de filets sociaux de sécurité, la CEDEAO a élaboré un Programme Régional d'Appui aux Filets Nationaux de Sécurité Sociale (PRAFNSS) dont l'objectif global est de contribuer à la réduction de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle des populations de l'espace CEDEAO.

De façon spécifique, il s'agira d'améliorer l'accès de la population aux services de Filets sociaux de sécurité en Afrique de l'Ouest. Cinq résultats principaux devront permettre d'atteindre ces objectifs à savoir :

- des filets sociaux à travers des Programmes et Projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont promus dans la région ;
- un cadre normatif de mise en œuvre des filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest est mis en place dans les Etats membres de la CEDEAO ;
- les capacités opérationnelles de la Commission de la CEDEAO en matière filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées ;
- les capacités institutionnelles des Etats en matière filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées.
- le genre est pris en compte.

Le présent appel à travers les actions mises en œuvre contribuera à l'atteinte des résultats du PRAFNSS.

3.5 Les objectifs et résultats du projet de promotion de modèle d'alimentation scolaire intégrée (PMAI-AO)

3.5.1 Objectifs du PMAI-AO

L'objectif global du Projet est d'améliorer le développement du capital humain en Afrique de l'Ouest et plus spécifiquement améliorer l'accès durable à un panier alimentaire sain et équilibré aux élèves des zones rurales vulnérables.

3.5.2 Résultats attendus

Cinq principaux résultats sont attendus à savoir :

R1 : Des modèles d'alimentation scolaire intégrée sont promus et renforcés

Ce résultat sera atteint en soutenant la mise en place des cantines scolaires dans chaque pays de la CEDEAO dans le but de dynamiser les programmes nationaux d'alimentation scolaire et de rassembler

des connaissances partagées. Il se basera sur les acquis des projets d'alimentation scolaire développés dans le cadre de la phase I du projet, et les contributions et recommandations issues du séminaire international sur les filets sociaux. Les principaux résultats attendus sont :

50 cantines scolaires modèles intégrées sont promues et renforcées pour toucher une cible de 20 000 élèves dont 60% de filles

R2. Les connaissances sur les bonnes pratiques d'alimentation, d'hygiène, d'assainissement de base, de gestion durable des ressources naturelles sont renforcées, documentées et partagées

Les sous-projets d'alimentation scolaire de la phase pilote ont mis un accent particulier sur les activités connexes liées à la gestion des ressources naturelles et à l'introduction de techniques de production alimentaire agroécologiques, et sur la diffusion de bonnes pratiques, etc. Ces acquis vont être renforcés dans le cadre du projet actuel. Il est également envisagé d'optimiser la production des spéculations nutritives issue des jardins potagers et le développement du petit élevage ainsi que dans les séances de formation sur les différents domaines tels que la nutrition, l'hygiène, la préparation et conservation d'aliments, etc.

Grâce à la dotation d'un forage équipé de plaque solaire et de pompes, ce modèle servira d'un cadre d'apprentissage et de développement du savoir-faire de ces écoliers dans les domaines de la gestion durable de ressources naturelles et de production d'aliments agro écologiques et durables. Les principaux résultats attendus sont :

- **Au moins 90% des écoles ont intégré dans le matériel pédagogique, les pratiques d'alimentation, d'hygiène, d'assainissement de base, gestion durable des ressources naturelles en tant que supports éducatifs ;**
- **Au moins 4500 personnes sont sensibilisées aux bonnes pratiques en matière de nutrition, de préparation d'aliments, d'hygiène, d'assainissement et de gestion durables des ressources humaines ;**
- **Au moins 90% d'écoles ont intégré le système d'accès à l'eau durable dans leur fonctionnement quotidien et dans les parcelles agricoles permettant la mise en place de système d'irrigation et de la production d'aliments**

R3. Des opportunités économiques et d'insertion économique des femmes sont créées dans les communautés

Le projet prévoit développer des activités génératrices de revenus pour les femmes, de former et de recruter des "maman cantines" et de soutenir la production horticole des organisations et coopératives de femmes. Il est également prévu de soutenir les producteurs locaux par la contractualisation en vue de l'approvisionnement des cantines, ce qui signifiera à la fois un renforcement des capacités productives et des capacités institutionnelles des organisations de producteurs et/ou coopératives.

Les principaux résultats attendus sont :

- **Revenu moyen par mois des femmes impliquées dans la mise en œuvre des cantines scolaires est supérieur ou égal au minimum de chaque pays ;**
- **Au moins 60% de tous les achats pour l'alimentation scolaire proviennent de l'agriculture paysanne ;**
- **Le taux de commercialisation des produits des jardins scolaires est de 70% ;**
- **Au moins 1800 emplois directs sont créés (900 emplois directs et 900 emplois indirects)**

R4. Les capacités opérationnelles de la CEDEAO sont renforcées

Il s'agirait de renforcer les capacités du principal organe en charge de la mise en œuvre de la politique agricole régionale de la CEDEAO, l'ARAA, qui assure la coordination du projet.

Ce programme de renforcement des capacités ciblera plusieurs domaines stratégiques de l'agence qui a été soutenue par l'AECID au cours des dernières années à l'issue de la phase I, à savoir :

- Le renforcement des capacités en matière de suivi-monitoring, de capitalisation des bonnes pratiques et de gestion des connaissances pour les mettre au service des décideurs et d'animer le dispositif d'échange régional.
- Un soutien spécifique est également attendu dans les domaines liés à la protection sociale et aux filets sociaux tels que le genre, la génération d'opportunités économiques, le suivi, etc.
- Enfin, des domaines tels que la communication et la gestion des procédures administratives de l'ARAA peuvent également être soutenus afin de consolider les processus initiés précédemment et de faciliter la diffusion du rôle stratégique de l'alimentation scolaire dans le développement de l'éducation, du capital humain et même du développement économique et social des communautés.

Les principaux résultats attendus sont :

- **La base de données suivi-évaluation sur les programmes d'alimentation scolaire est opérationnelle ;**
- **Au moins 10 études de capitalisation des bonnes pratiques sont réalisées et de diffusion;**
- **Le dispositif régional d'échange sur l'alimentation scolaire est fonctionnel ;**
- **Le site web de l'ARAA est fonctionnel et le niveau d'actualisation est élevé**

R5. Le cadre réglementaire, institutionnel et la gouvernance des programmes d'alimentation scolaire dans la région sont améliorés

Il s'agira d'élaborer un modèle régional pour le développement des programmes d'alimentation scolaire de la CEDEAO. Ce référentiel contiendra les critères minimaux à respecter par un programme d'alimentation scolaire et la manière de renforcer et d'optimiser l'harmonisation, la convergence et les synergies entre les différents programmes, stratégies et politiques nationales d'alimentation scolaire dans la sous-région. Cela comprendra également des actions spécifiques visant à soutenir les pays dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des programmes nationaux d'alimentation scolaire, qui seront identifiés au cours de la mise en œuvre du projet. Les principaux résultats attendus sont :

- **Un document de référentiel régional de cantines scolaire est élaboré ;**
- **Ce document est diffusé dans les Etats Membres**

Le tableau des indicateurs du projet se trouve à l'annexe

3.6 Les caractéristiques du modèle d'alimentation scolaire intégrée (PMAI-AO) à promouvoir dans le cadre du présent appel

Il faut rappeler que les actions à soumettre par les porteurs de projets dans le cadre de cet appel sont des initiatives pilotes dont leur capitalisation permettra de tirer des enseignements ainsi que des évidences pour des perspectives régionales. Aussi, elles pourront être une duplication d'initiatives déjà prouvées et pertinentes. Elles contribueront prioritairement à l'atteinte des résultats R1, R2 et R3 du projet tels que mentionnés au point 3.5.2. Le modèle d'alimentation à promouvoir est un modèle intégré innovant combinant le renforcement du capital humain et les capacités productives avec l'inclusion sociale, mettant l'accent sur les femmes et les jeunes filles, et la gestion durable des ressources naturelles.

Il prend en compte l'amélioration des besoins en ressources hydriques à travers par exemple l'introduction de l'hydraulique agricole (château d'eau à motricité solaire) pour fournir l'eau potable aux écoliers, les aménagements de jardins potagers agro écologiques et d'élevage pour enrichir les cantines avec les protéines animales en plus des activités et services d'appui liés aux cantines (diffusion de bonnes pratiques nutritionnelles, kits d'hygiène, organisation de l'approvisionnement des cantines locales, renforcement de la gouvernance communautaire et comités de gestion, etc.)

Au-delà des actions de développement de modèles des cantines, les actions de capitalisation de bonnes pratiques d'alimentation scolaire sur les thématiques diverses et pertinentes de l'alimentation scolaire assorties des fiches de capitalisation et de bonnes pratiques dans la région ou d'autres parties du monde sont attendues. Cette capitalisation devra s'appuyer sur l'analyse des expériences pratiques, des approches méthodologiques et conceptuelles de mise en œuvre des actions pour faire ressortir les succès, échecs, potentialités et obstacles, ainsi, dégager les expériences et enseignements pertinentes à diffuser ainsi que les conditions de répliquabilité de ces bonnes pratiques ou de leurs mises à l'échelle.

Tableau 2 : Synthèse des actions attendues :

N°	Type d'actions	Description
1	Modèle d'alimentation scolaire intégrée avec des innovations	Ce modèle implique la valorisation de la production locale, le développement des chaînes de valeurs (transformation, stockages, transport), l'apprentissage (le métier de l'agriculture, sensibilisation, renforcement des capacités), le développement des AGR et des infrastructures économiques.
2	Capitalisation des bonnes pratiques en alimentation scolaire	Analyser de façon approfondie les expériences des pays ayant une riche expérience dans l'alimentation scolaire et produire un document de capitalisation des initiatives (du secteur privé ou publiques) pouvant être mises à l'échelle

Le modèle de l'AS à concevoir dépendamment des contextes doit intégrer les caractéristiques suivantes :

3.6.1 Alignement aux politiques et stratégie d'alimentation au niveau national

Plusieurs pays de la région disposent des politiques/stratégies de l'alimentation scolaire qui soulignent comment les PAS devront contribuer à l'atteinte des objectifs et cibles de différents secteurs.

L'alimentation scolaire a été dans bien de cas intégré dans les politiques de protection sociale. Il convient de présenter des projets qui s'alignent sur ces documents nationaux de référence et démontrer de façon pratique comment les résultats des projets permettront de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

3.6.2 Articulation institutionnelle

Elle s'est traduite par une implication des ministères sectoriels concernés dans la phase pilote du projet et a été un succès. Une plus grande implication des acteurs étatiques et des services techniques décentralisés dans la conception et la mise en œuvre des initiatives s'avère indispensable. Elle permet d'aller réellement dans le sens des priorités et facilite la capitalisation, l'appropriation et la durabilité. Les points focaux des ministères de l'agriculture sont les répondants directs de l'ARAA dans les pays de la CEDEAO et doivent être impliqués à cet effet.

D'autre part, les actions doivent impliquer fortement les collectivités locales (municipalités), les vedettes locales, les personnalités d'envergure, les structures privées en vue de développer des actions permettant d'assurer la pérennisation des initiatives.

3.6.3 Adéquation besoins des bénéficiaires/prise en compte aspect genre

Les projets doivent répondre aux besoins des bénéficiaires. La logique de l'intervention doit être clairement décrit et adaptée au contexte de l'intervention. Les initiatives doivent mettre l'accent sur le genre en concevant des mesures et des actions ciblant les femmes telles que les renforcements de capacité, la sensibilisation sur les bonnes pratiques nutritionnelles, des activités génératrices de revenus, leur donnant accès à des revenus personnels susceptibles de leur conférer une certaine autonomie.

3.6.4 Caractéristiques opérationnelles

Les actions proposées doivent permettre de :

- (i) offrir de l'alimentation aux écoliers chaque jour de classe dans cinquante (50) écoles de la région (l'école ou les écoles peuvent être choisies dans une ère géographique de proximité permettant au porteur de projet d'effectuer le suivi dans un rayon de 25 à 30 km) ;
- (ii) offrir de l'alimentation scolaire basée sur les produits locaux à forte valeur nutritionnelle aux élèves des zones vulnérables associant le réseau des producteurs locaux pour l'approvisionnement des cantines ;
- (iii) développer un partenariat fonctionnel entre les petits producteurs et les écoles concernant l'approvisionnement de l'école en denrée ;
- (iv) produire des spéculations nutritives issue des jardins potagers et le développement du petit élevage mise en place par les écoliers à travers l'appui du projet, ainsi que des séances de formation sur les différents domaines tels que la nutrition, l'hygiène, la préparation et la conservation d'aliments, etc ;
- (v) développer des activités génératrices de revenus pour les femmes, en particulier les "maman cantinières" qui seront sélectionnées à cet effet ;
- (vi) renforcer des capacités productives et des capacités institutionnelles des organisations de producteurs et/ou coopératives notamment les femmes ;
- (vii) installer ou réhabiliter des infrastructures hydrauliques et de stockage dans les communautés éligibles. Ces infrastructures hydrauliques doivent permettre d'aménager des périmètres irrigués en vue de la culture des produits maraîchers destinés à approvisionner prioritairement des écoles. L'ARAA se réserve le droit d'attribution des infrastructures hydrauliques en fonction de la pertinence des actions présentées ;
- (viii) intégrer les actions de sensibilisation et de formation des bénéficiaires sur les métiers de

- l'agriculture, les pratiques agroécologiques,...
- (ix) développer l'apprentissage des écoliers sur le métier de l'agriculture

3.6.5 Des initiatives qui impliquent les acteurs du secteur privé

Les partenariats sont importants à la fois pour fournir des interventions complémentaires à la mise en œuvre du programme et pour tester des idées novatrices. A titre d'exemple, certaines entreprises fournissent du gaz ou appuient la production du bio charbon pour pallier l'utilisation intensive du bois de chauffe et du charbon pour la cuisine en vue de réduire la surexploitation des ressources forestières, mettant aussi en danger la santé des femmes. Des opportunités peuvent être explorées à travers des partenariats avec des entreprises locales intervenant dans l'enrichissement ou la transformation des aliments ou l'approvisionnement des cantines en denrées alimentaires.

3.6.6 Des initiatives qui développent des synergies avec les programmes existant

La mise en place de plusieurs autres programmes ou services complémentaires coordonnés, notamment l'hygiène, le traitement vermifuge, le dépistage de l'anémie, la nutrition, l'assainissement a produit des effets significatifs dans les PAS. Ainsi, il est recommandé que les initiatives à mettre en œuvre développent des complémentarités avec les programmes nationaux ou ceux d'autres acteurs non étatiques.

3.7 La prise en compte des questions environnementales

Les actions proposées doivent permettre de réduire significativement les risques associés à de mauvaises pratiques qui ont un impact sur la disponibilité et la durabilité des ressources naturelles. Comme mesures d'atténuation, le projet vise à développer des actions de sensibilisation et de formation sur les bonnes pratiques en matière de production alimentaire, de stockage des produits, de sources d'énergie renouvelables et d'installation de systèmes hydrauliques, de mise en place de cuisines améliorées etc.

3.8 Populations cibles

Les modèles d'alimentation à mettre en œuvre ciblent des communautés et ménages les plus vulnérables se trouvant dans les zones où les niveaux de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont élevés, les zones transfrontalières et les zones affectées par des conflits. De façon spécifique :

- ✓ les producteurs (trices) agricoles vulnérables, le plus souvent éloignés physiquement des marchés ou mal connectés en raison notamment de l'insuffisance des infrastructures routières,
- ✓ les agropasteurs ou pasteurs dont le capital cheptel est continuellement menacé par des accidents climatiques récurrents, et disposant de peu d'opportunités de diversification de leurs revenus ;
- ✓ les travailleurs pauvres en milieu rural. Il s'agit des populations et ménages constitués en majorité de jeunes, confrontés au manque et à la précarité de l'emploi. Ces populations courent le risque d'exploitation par les réseaux criminels et terroristes ;
- ✓ **NB :** pour les zones frappées par l'insécurité et des conflits, les porteurs devront expliquer clairement comment les activités peuvent être menées dans ces contextes.

3.9 Bénéficiaires

Compte tenu des effets multiplicateurs des programmes d'alimentation scolaire, différents groupes bénéficiaires sont identifiés, comme suit :

- ✓ - Les bénéficiaires du projet sont, approximativement, 20 000 écoliers dont 60% de filles;
- ✓ - Les principaux groupes cibles au niveau national et communautaire sont les autorités locales, les comités de gestion des cantines, les directions provinciales de l'éducation et les ministères nationaux des secteurs dans lesquels les repas scolaires sont fournis (éducation et/ou agriculture, action sociale, promotion du genre, ou autre).
- ✓ - A un autre niveau, les groupes cibles au niveau régional sont le personnel des institutions régionales impliquées dans le projet.

3.10 Sélection des écoles

Le projet est conçu pour venir en appui aux communautés vulnérables des zones bénéficiaires. A ce titre, les indicateurs de sélection des zones bénéficiaires seront basés sur les critères de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de malnutrition, de déplacement de population. Pour les choix des écoles, des critères suivants seront considérés :

- écoles situées dans les zones sinistrées ; zones des populations déplacées
- les zones de trafic d'enfants, la proximité des frontières ;
- écoles à fort taux de déperdition ;
- écoles n'ayant pas d'infrastructures adéquates avec insuffisance/ manque d'enseignants qualifiés ;
- écoles ayant un faible taux d'accès (fréquentation) ;
- écoles ayant une forte disparité genre ;

Sans être éliminatoires, les deux critères ci-après constituent un atout et méritent d'attention dans le choix des écoles :

- existence de restauratrices ou de réseau de producteurs locaux en mesure de fournir les écoles en produits locaux ;
- écoles dotées d'un comité de gestion et d'un comité de parents d'élèves fonctionnels

3.11 Coûts éligibles

Seuls les "coûts éligibles" peuvent être financés par la subvention. Les types de coûts éligibles ou inéligibles sont indiqués ci-dessous. Les coûts éligibles doivent être des coûts réels étayés par des pièces justificatives originales.

Pour être éligibles aux fins de l'appel à propositions, les coûts doivent respecter les conditions prévues dans les conditions Générales et Particulières ci-dessus décrites et portant sur les thèmes éligibles énoncées dans la section (Section III).

Il ne peut être recommandé d'attribuer une subvention si la vérification précédant la signature de la convention révélait des problèmes nécessitant de modifier le budget (par exemple, des erreurs de calcul, coûts en apparence compétitifs mais jugés irréalistes). L'ARAA peut alors demander des clarifications, des corrections, des modifications ou des réductions. En conséquence, il est dans l'intérêt du soumissionnaire de fournir un budget à la fois réaliste mais aussi d'un bon rapport coût-efficacité.

Par ailleurs, les dépenses non directement liées au projet, les prestations effectuées dans le cadre d'une intervention en qualité d'opérateurs dans d'autres projets financés par l'ARAA ou la CEDEAO, en cours d'instruction ou d'exécution ainsi que des dépenses pour lesquelles un financement a initialement été accordé par un autre bailleur ne sont pas éligibles.

Seuls les « coûts éligibles » peuvent être pris en considération dans la subvention. Ces coûts sont précisés de manière détaillée ci-dessous :

3.12 Coûts directs éligibles

- ✓ Salaires du personnel affecté à l'action (y compris frais d'experts) ;
- ✓ Equipement indispensable pour la réalisation du projet ;
- ✓ Communication et Visibilité
- ✓ Acquisition de denrées alimentaires ; Matériels,...) ;
- ✓ Formation et renforcement des capacités de bénéficiaires ;

Le coût journalier de l'aliment à fournir est de 0,20 USD par élève et par jour de classe pour un effectif de 1 600 élèves par pays. Le budget devra également prévoir les autres activités connexes permettant d'atteindre les résultats R2 et R3. Le tableau des indicateurs en annexe L doit être exploité (voir les indicateurs produits).

3.13 Coûts éligibles comme cofinancement en « nature valorisé »

- ✓ Ressources humaines supplémentaires affectées au projet ;
- ✓ Mise à disposition de bâtiments ou bureaux pour le projet ;
- ✓ Mise à disposition de véhicules ou motos pour le projet ;
- ✓ Mise à disposition d'équipement non acheté par le projet ;
- ✓ la mise en place des infrastructures physiques pour le stockage et la préparation des aliments;
- ✓ Fourniture d'énergie pour la cuisson.

3.14 Imprévus

Une réserve pour imprévus, correspondant au maximum à 5% des coûts directs éligibles des activités peut être incluse dans le budget du projet. Elle ne peut être utilisée qu'après accord écrit de l'ARAA.

3.15 Coûts non éligibles pour la subvention

Sont considérés comme « non éligibles » les coûts suivants :

- ✓ Construction des bâtiments ;
- ✓ Acquisition des véhicules ;
- ✓ Coûts liés à la préparation et la soumission de l'appel à propositions ;
- ✓ Dépenses non directement liées au projet ;
- ✓ Prestations effectuées dans le cadre d'une intervention en qualité d'opérateurs dans d'autres projets financés par l'ARAA ou la CEDEAO, en cours d'instruction ou d'exécution

SECTION IV - CRITERES D'ELIGIBILITE

Avant la notation des notes succinctes, les critères d'éligibilité ci-après seront appliqués. (Tableau N°1).

TABLEAU N° 1 : CRITERES D'ELIGIBILITE

- Critères	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Nature du soumissionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> Correspondance avec l'un des types d'opérateurs de développement éligibles à la soumission de proposition de projets au point 19.
<ul style="list-style-type: none"> Constitution de consortium responsable de la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une organisation ayant une expérience dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux de sécurité Porteur du projet relevant du droit de l'un des Etats membres de la CEDEAO Le porteur de projet peut être aussi une organisation internationale ayant un partenaire local, avec des actions à mettre en œuvre dans les pays prévus
<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'engagement des acteurs du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau minimum de cofinancement du porteur de projet et des partenaires (20%) La nature du cofinancement (et la convertibilité en valeur monétaire explicite du cofinancement en nature) avec des documents certifiés par un cabinet d'audit Participe aux actions de développement de la zone ciblée
<ul style="list-style-type: none"> Budget et durée des propositions 	<ul style="list-style-type: none"> Budget de subvention (80% du total) , maximum de 250 000 dollars US Durée : 36 mois
<ul style="list-style-type: none"> Adéquation entre les objectifs et les politiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques et stratégies d'alimentation scolaire Implication des acteurs nationaux Considération d'activités éligibles (types d'activités listés)
<ul style="list-style-type: none"> Organisation administrative et de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance légale Disposant de logiciel comptable et d'un guide de gestion

• Tableau N° 2 : Critères de notation spécifiques

• Critères	• Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Pertinence de la proposition au regard de l'objectif de l'APP 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation et justification des leviers d'action pour engager/soutenir le développement de l'alimentation scolaire
<ul style="list-style-type: none"> Constitution de l'Acteur responsable de la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Expériences antérieures de collaboration Modalités de fonctionnement (formulation de la proposition, gouvernance, répartition du budget, propriété des références et produits de capitalisation générés)
<ul style="list-style-type: none"> Expérience des opérateurs de développement membre du 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience en démarches d'accompagnement des acteurs de l'alimentation scolaire ;

consortium (ONG, Association)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience en gestion de projet multi-acteurs ; Expérience en termes de capitalisation
<ul style="list-style-type: none"> Expérience des autres membres du consortium 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance préalable des problématiques d'alimentation scolaire ; et des freins et leviers à l'adoption de bonnes pratiques et innovations dans l'approche de l'alimentation intégrée; Participation à des réseaux nationaux, sous-régionaux sur les filets sociaux, la protection sociale, le développement communautaire
<ul style="list-style-type: none"> Qualité technique et méthodologique de la proposition 	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation entre les activités proposées et les attentes des bénéficiaires ; Explicitation du caractère innovant de la proposition (notamment en termes de dispositif, de méthodes, de modèles, de mécanismes) de développement de l'approche intégrée de l'alimentation scolaire ; Pertinence des synergies proposées avec les projets/programmes existant ; Cohérence entre le territoire d'intervention considéré et les objectifs et résultats de la proposition ; Robustesse du dispositif du suivi-évaluation interne ; Explicitation de la démarche et du dispositif proposés de capitalisation interne au projet.
<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte d'enjeux transversaux 	<ul style="list-style-type: none"> Aspects d'équité de genre ; Besoins essentiels d'adaptation au changement climatique ; Prise en compte des aspects environnementaux.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité de changement d'échelle et de poursuite des actions engagées 	<ul style="list-style-type: none"> Explicitation des modalités de poursuite des actions engagées par le projet à la fin du financement ; Démonstration de la capacité de mobiliser de la ressource technique et financière à l'après projet ; Explication de la contribution du projet à un possible passage à l'échelle à la fin du projet
<ul style="list-style-type: none"> Adéquation entre les objectifs et les activités affichés et les ressources identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> Cohérence entre les objectifs, résultats et activités, et le budget ; Temps nécessaire pour obtenir les effets et impact annoncés.
<ul style="list-style-type: none"> Complémentarités et synergies avec d'autres interventions dans des domaines proches de ceux ciblés par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> Complémentarités et éventuelles synergies avec les actions d'autres bailleurs et opérateurs de développement autour du développement de l'approche intégrée de l'alimentation scolaire

SECTION V - CRITERES ET NOTATION DE LA NOTE SUCCINTE

TABLEAU N° 3 : GRILLE DE NOTATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PROJET

Rubriques	Notation	Pondération	Score maximum
1. Cohérence du projet	1 à 5 points	Sous-total	40
1.1 Claire présentation du problème et lien du problème défini avec les besoins de la région, des bénéficiaires et groupes cibles	5	2	10
1.2 Claire définition des objectifs et résultats attendus de l'action et de leur lien avec les objectifs de l'appel	5	2	10
1.3 Cohérence des activités proposées avec l'objectif de la proposition et l'objectif de l'APP	5	1	5
1.4 Pertinence des partenariats envisagés pour la mise en œuvre du projet	5	1	5
1.5 Caractère innovant de la proposition	5	2	10
2. Approche et gestion	1 à 5 points	Sous-total	40
2.1 Cohérence entre les résultats escomptés, les activités prévues et les méthodologies proposées	5	1	5
2.2 Expérience du soumissionnaire en matière d'accompagnement des acteurs dans les filets sociaux en particulier l'alimentation scolaire (coordination, gestion financière et suivi-évaluation) et de capitalisation	5	2	10
2.3 Pertinence et degré d'horizontalité du fonctionnement proposé du consortium	5	1	5
2.4 Expérience(s) de collaboration entre partenaires du consortium	5	1	5
2.5 Expertise du soumissionnaire et de ses partenaires sur les	5	3	15

problématiques afférentes à l'alimentation scolaire			
3. Résultats et impact	1 à 5 points	Sous-total	20
3.1 Précision et faisabilité des résultats escomptés à moyen terme	5	1	5
3.2 Impact sur les groupes cibles et les bénéficiaires finaux à long terme	5	1	5
3.3 Degré de durabilité des processus générés attendus	5	1	5
3.4 Capacité à changer d'échelle	5	1	5
Score total	-	-	- 100

Evaluation des notes succinctes

La note succincte de projet se verra attribuer une notation entre 20 et 100 conformément à la grille d'évaluation ci-dessus. Les critères d'évaluation se subdivisent en rubriques et sous-rubriques. Pour chaque sous-rubrique, il est attribué une note comprise entre 1 et 5, conformément à l'échelle d'appréciation suivante : 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = moyen ; 4 = bon ; 5 = très bon. Seules les notes succinctes de projet qui auront obtenu un score minimum de 70 points seront présélectionnées.

SECTION VI - CRITERES ET NOTATION DE LA PROPOSITION DETAILLEE

TABLEAU N° 4 : GRILLE DE NOTATION DES PROPOSITIONS DETAILLEES

RUBRIQUE	Notation	Pondération	Score Max
1. Pertinence du projet	1 à 5 points	Sous-total	25
1.1 Les problématiques abordées sont-elles présentées de manière claire ? Le lien entre les problématiques et les activités proposées, et les bénéficiaires et du/des groupe/s cible/s, a-t-il été argumenté de manière adéquate ?	5	1	5
<i>1.1.1 Le lien entre les problématiques et les activités proposées, et les besoins, a-t-il été argumenté de manière adéquate ?</i>	2	1	2
<i>1.1.2 Le lien entre la problématique et les activités proposées, et les besoins des bénéficiaires finaux et du/des groupe/s cible/s, a-t-il été argumenté de</i>	3	1	3

<i>manière adéquate ?</i>			
1.2 Les objectifs de l'action et les leviers d'action pour engager/soutenir le développement de du projet, en lien avec les besoins des bénéficiaires finaux et du/des groupe(s) cible(s), sont-ils bien définis?	5	1	5
1.3 Le caractère innovant de la proposition est-il pertinent par rapport aux questions prioritaires ? Est-il bien présenté ?	5	1	5
<i>1.3.1 Le caractère innovant de la proposition est-il pertinent par rapport aux questions prioritaires ?</i>	2	1	2
<i>1.3.2 Le caractère innovant de la proposition est-il bien présenté ?</i>	3	1	3
1.4 Le consortium constitué répond-il aux enjeux de l'action (échelles d'intervention, fonctions et compétences des différents acteurs impliqués) ?	5	1	5
1.5 La chaîne de valeur considérée est-elle cohérente avec les objectifs et résultats attendus de l'action ?	2	1	2
1.6 Les enjeux transversaux portant sur les besoins essentiels d'adaptation au changement climatique, les aspects d'équité de genre, la place des jeunes dans les changements recherchés et la préservation de l'environnement, sont-ils abordés ?	2	1	2
1.7 Les effets et impact annoncés sont-ils cohérents avec la durée du projet	1	1	1
2. Méthodologie	1 à 5 points	Sous-total	20
2.1 Est-ce que la structure générale du projet reflète l'analyse des problèmes de base ?	5	1	5
2.2 Est-ce que le plan d'action est clair et réalisable ? Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les objectifs et résultats escomptés ?	5	1	5
<i>2.2.1 Est-ce que le plan d'action est clair et réalisable ?</i>	1	1	1
<i>2.2.2 Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les objectifs ?</i>	2	1	2

2.2.3 <i>Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les résultats escomptés ?</i>	2	1	2
2.3 Le niveau d'implication et de participation des partenaires et acteurs nationaux aux activités est-il satisfaisant ?	5	1	5
2.4 Le dispositif du suivi-évaluation interne du projet est-il satisfaisant ?	3	1	3
2.5 La démarche et le dispositif proposés de capitalisation interne au projet sont-ils clairement explicites et pertinents ?	2	1	2
3. Capacité opérationnelle et financière	1 à 5 points	Sous-total	25
3.1 Le soumissionnaire possède-t-il une expérience en gestion de projets multi-acteurs suffisante ?	5	1	5
3.2 Le soumissionnaire et ses partenaires possèdent-ils une expertise technique suffisante en matière de projets de filets sociaux ou spécifiquement d'alimentation scolaire?	5	2	10
3.3 Le soumissionnaire et ses partenaires possèdent-ils une capacité de gestion financière suffisante ?	5	1	5
3.4 Le soumissionnaire et ses partenaires possèdent-ils une expérience de capitalisation suffisante ?	5	1	5
4. Impact / Durabilité	1 à 5 points	Sous-total	15
4.1 L'action est-elle susceptible d'avoir un impact tangible sur les bénéficiaires finaux et les groupes cibles ?	5	1	5
4.2 Les possibilités et modalités de poursuite des actions engagées et des résultats obtenus par le projet à la fin du financement sont-elles suffisamment explicitées ?	2	1	2
<i>4.2.1 Au niveau institutionnel, est-ce qu'il y aura des structures ou des organisations permettant la poursuite des activités ?</i>	1	1	1
<i>4.2.2 Est-ce qu'il y aura une appropriation locale des résultats du projet ?</i>	1	1	1

4.3 Le projet aura-t-il des effets multiplicateurs ? (Notamment possibilité de répétition et extension des résultats du projet et dissémination des informations).	5	1	5
4.3.1 Existe-t-il des possibilités de répétition et extension des résultats du projet ?	1	1	1
4.3.2 Existe-t-il des possibilités de dissémination des références et informations générées ?	1	2	2
4.3.3 Au niveau des politiques (si applicable), quel sera l'impact structurel du projet ? Est-ce qu'il contribuera l'amélioration du cadre juridique, l'application des réglementations, etc.	1	2	2
4.4. Des complémentarités et éventuelles synergies avec les actions d'autres bailleurs et opérateurs de développement autour du l'alimentation scolaire intégrée, sont-elles possibles et envisagées ?	3	1	3
5. Budget et rapport coût-efficacité	1 à 5 points	Sous-total	15
5.1 La relation entre ressources (humaines et techniques) et résultats attendus est-elle satisfaisante ?	5	1	5
5.2 Les ressources (humaines et techniques) proposées sont-elles nécessaires pour la mise en œuvre du projet?	5	2	10
Score total			100

Evaluation des propositions détaillées

- 1) La proposition détaillée se verra attribuer une notation entre 38 et 100 conformément à la grille d'évaluation ci-dessus.
- 2) Les critères d'évaluation se subdivisent en rubriques et sous-rubriques. Pour chaque sous-rubrique, il est attribué une note comprise entre 1 et 5, conformément à l'échelle d'appréciation suivante : 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = moyen ; 4 = bon ; 5 = très bon.
- 3) Seules les propositions détaillées qui auront obtenu un score minimum de 70 points seront présélectionnées.
- 4) Un classement des propositions détaillées sera établi sur la base de la notation obtenue, en suivant l'ordre décroissant du classement, et selon le pays où l'action est proposée.
- 5) La meilleure proposition classée par pays sera retenue.

ANNEXES

<i>Annexe A. Formulaire de note succincte de projet.....</i>	<i>39</i>
<i>Annexe B. Formulaire de proposition détaillée.....</i>	<i>41</i>
<i>Annexe C. Modèle Budget.....</i>	<i>46</i>
<i>Annexe D. Cadre logique de l'action.....</i>	<i>50</i>
<i>Annexe E. Données concernant le Soumissionnaire et le Projet.....</i>	<i>51</i>
<i>Annexe F. Fiche de renseignements du soumissionnaire.....</i>	<i>52</i>
<i>Annexe G. Fiche de renseignements de chaque partenaire du projet.....</i>	<i>53</i>
<i>Annexe H. Déclaration de partenariat.....</i>	<i>54</i>
<i>Annexe I. Check List avant soumission des propositions.....</i>	<i>55</i>
<i>Annexe J. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social.....</i>	<i>56</i>
<i>Annexe K. Dossier administratif complet.....</i>	<i>59</i>
<i>Annexe L. Tableau des indicateurs et cibles du projet.....</i>	<i>60</i>

Annexe A. Formulaire de note succincte de projet

Date limite de réception des demandes :

AVERTISSEMENT

Veillez compléter ce formulaire avec soin, afin de faciliter son exploitation aux évaluateurs.

L'évaluation de votre note succincte de projet ne sera effectuée que si votre proposition est jugée éligible.

Le dossier de la note succincte de projet doit inclure :

- Document unique de proposition succincte, dont le contenu doit suivre le schéma présenté dans ce modèle (Annexe A)
- Page de garde de la note succincte de projet signée par la personne habilitée à demander le cofinancement pour l'organisation.
- Fiche(s) de renseignements relatifs au(x) partenaires du projet complétée(s) (modèle de fiche)
- Déclaration de partenariat
- Checklist de documents à envoyer

Format et contenu de la note succincte

La Note succincte de projet doit suivre le canevas ci-dessous (la police de caractères et sa taille doivent être Arial 10). Toute note succincte de projet ne répondant pas à ces exigences sera rejetée sans faire l'objet d'une évaluation.

Veillez fournir les informations suivantes en utilisant les questions ci-dessous.

1. Résumé de l'action. (1 page)

1.1 *Brève description de l'action proposée*

2. Pertinence : (1 page)

2.1- *Quelle est la pertinence de votre proposition au regard des besoins et des contraintes du pays en matière d'alimentation scolaire ?*

2.2- *Quels sont les bénéficiaires finaux et groupes cibles considérés, et selon quels critères ?*

2.3- *Quels sont les partenaires impliqués dans la proposition, avec quels objectifs et sur la base de quelle(s) expérience(s) conjointe(s) ?*

2.4- *Quels sont les objectifs poursuivis et les résultats attendus (effets et impact) ?*

2.5- *Quelle est la valeur ajoutée de l'action : qu'est-ce que l'action apporte par rapport aux différentes initiatives de développement de l'alimentation scolaire en cours de mise en œuvre dans la région ?*

3. Méthodologie et Durabilité : (1,5 page)

3.1 *Quels sont les activités principales du projet ?*

3.2 *Quelles sont les principales méthodologies considérées pour la mise en œuvre de l'action ?*

3.3 *Quels sont les fonctions considérées de votre organisation et des partenaires du consortium constitué ?*

- 3.4 *Quelles sont les modalités de fonctionnement du consortium (formulation et mise en œuvre du projet) ?*
- 3.5 *Comment le projet atteindra-t-il son objectif de durabilité ?*
- 3.6 *Le projet aura-t-il des effets démultiplicateurs ?*

4. Capacité opérationnelle et expertise : (1 page)

- 4.1 *Quelle expérience possède votre organisation de gestion de projet(s) multi-acteurs (coordination, gestion financière, suivi-évaluation et de capitalisation) ?*
- 4.2 *Quelle expérience possèdent votre organisation et vos partenaires en matière de développement de projet de filets sociaux ou d'alimentation scolaire ?*

5. Budget

6. Cadre Logique

Annexe B. Formulaire de proposition détaillée

Date limite de réception des demandes :

AVERTISSEMENT

Veillez compléter ce formulaire avec soin, afin de faciliter son exploitation aux évaluateurs.

La vérification de l'éligibilité de la proposition détaillée ne sera effectuée que pour les propositions qui auront été sélectionnées provisoirement à l'issue de l'évaluation des notes succinctes. Cette vérification se fera sur la base des documents requis par l'ARAA, dont la liste est donnée ci-dessous.

Toute proposition détaillée ne répondant pas à ces exigences sera rejetée sans faire l'objet d'une évaluation.

Le dossier de la proposition détaillée doit inclure :

- Document unique de proposition détaillée, dont le contenu doit suivre le schéma présenté dans ce modèle (Annexe B) ;
- Budget de la proposition;
- Cadre logique de la proposition;
- Page de garde de la proposition détaillée signée par la personne habilitée à demander le financement pour l'organisation;
- Fiche de renseignements relatifs au soumissionnaire (demandeur) complétée et signée par la personne habilitée à demander le financement pour l'organisation
- Fiche(s) de renseignements relatifs au(x) partenaires du projet complétée(s)
- Déclaration de partenariat;
- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social dûment signée par le porteur de projet;
- Check-list de documents à envoyer

Format et contenu de la proposition détaillée

La proposition détaillée de projet doit suivre le canevas ci-dessous (la police de caractères et sa taille doivent être **Arial 10**). Toute proposition détaillée de projet ne répondant pas à ces exigences sera rejetée sans faire l'objet d'une évaluation.

Veillez fournir les informations suivantes en utilisant les questions ci-dessous.

1. Description

1.1 Titre

1.2 Lieu(x)

Pays, territoire cible

1.3 Durée (en mois)

1.4 Coût de l'action (du projet) et montant de la subvention demandée (en dollars US)

1.5 Nombre d'écoliers bénéficiaires (Filles / Garçons)

- Total des coûts éligibles de l'action	- Montant de la subvention demandée	- % de la subvention demandée par rapport au total des coûts éligibles de l'action (projet)
- (A)	- (B)	- $(C) = (A/B) \times 100$
- US\$	- US\$	- %

1.6 Présentation du consortium de partenaires constitué pour porter et mettre en œuvre l'action (Maximum 2 pages⁷)

Veillez fournir les informations requises concernant les points suivants :

1.6.1. Présentation du soumissionnaire :

- Expérience en gestion de projet multi-acteurs (notamment en termes de coordination, gestion financière et suivi-évaluation)
- Expérience en termes de capitalisation
- Activités en cours afférentes à la mise en œuvre de l'alimentation scolaire ou des intervention des filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle

1.6.2. Présentation des autres partenaires du consortium :

- Expérience en démarches d'accompagnement des populations pauvres et vulnérables
- Connaissance des problématiques de développement de la résilience, de l'agriculture et du développement rural
- Activités en cours afférentes à la mise en œuvre de l'alimentation scolaire ou des intervention des filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle

1.6.3. Expériences antérieures de collaboration entre les membres du consortium

1.7 Objectifs (Maximum 1/2 page)

Veillez décrire le(s) objectif(s) global (aux) que l'action contribue à atteindre ainsi que l'objectif spécifique que l'action vise à accomplir.

1.8 Justification (Maximum 4 pages)

Veillez fournir les informations requises en répondant aux questions suivantes :

- 1.8.1 Pertinence de l'action par rapport aux objectifs et priorités de l'appel à propositions de projets.
- 1.8.2 Nature du problème à résoudre ; identification des besoins et des contraintes dans l'alimentation scolaire intégrée.
- 1.8.3 Identification des leviers d'action et justification de la combinaison d'actions proposée.
- 1.8.4 Description des groupes cibles et des bénéficiaires finaux et estimation de leur nombre.

⁷ Les notes de bas de page purement explicative ne seront pas reproduites dans les formulaires de demande.

- 1.8.5 Raisons motivant le choix du/des groupe(s) cible(s) et des bénéficiaires finaux, et identification de leurs besoins et contraintes spécifiques. Comment l'action contribue-t-elle à les satisfaire et à les lever ?
- 1.8.6 Justification de la chaîne de valeur/maillon considéré.

1.9 Description détaillée des résultats et des activités (Maximum 8 pages)

Veillez inclure le titre et une description détaillée de chaque résultat et de chaque activité programmée pour produire les résultats, en motivant le choix de ces activités et en précisant le cas échéant le rôle de chaque partenaire dans ces activités. A cet égard, la description détaillée des activités ne doit pas répéter le plan d'action (voir Section 1.11).

1.10 Méthodologie (Maximum 4 pages)

Description détaillée des éléments suivants :

- 1.10.1 Méthode de mise en œuvre et raisons motivant le choix de la méthodologie proposée ;
- 1.10.2 Si l'action prolonge une action existante, veuillez expliquer de quelle manière elle repose sur les résultats de cette action ;
- 1.10.3 Si l'action s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste, veuillez décrire comment l'action s'insère dans ce programme et comment la coordination est assurée ;
- 1.10.4 Veuillez exposer les synergies potentielles avec les politiques et stratégies, nationales et régionales de l'alimentation scolaire. Dans quelle mesure le projet contribuera-t-il à alimenter les décisions et discussions sur la conception et la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux ?
- 1.10.5 Quelle(s) innovation(s) sur le plan organisationnel, institutionnel, méthodologique ou technique est/sont proposée(s) par le projet ?
- 1.10.6 Dispositif de suivi-évaluation considéré (interne et/ou externe) ;
- 1.10.7 Présentation de la démarche et du dispositif de capitalisation proposés, et des expériences de capitalisation du soumissionnaire et des partenaires ;
- 1.10.8 Description de la participation et du rôle de chacun des acteurs membres du consortium dans l'action, et des raisons motivant le rôle de chacun d'entre eux ;
- 1.10.9 Description de la participation et du rôle d'autres acteurs (groupes cibles, autorités locales, etc.) dans l'action et des raisons motivant le rôle de chacun d'entre eux ;
- 1.10.11 Ressources humaines proposées pour la mise en œuvre de l'action (par fonction – il n'y a pas lieu de préciser le nom des personnes) ;
- 1.10.11 Principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (équipement, matériel, etc.).

1.11 Durée et plan d'action pluri-annuel

La durée de l'action sera de ___ mois.

Remarque : Il est recommandé aux demandeurs de prévoir une marge de sécurité dans le plan d'action. Celui-ci ne doit pas comprendre des descriptions détaillées d'activités mais juste leur intitulé tout en prenant en compte la codification permettant de lier chaque activité aux éléments du cadre logique (OG, OS, R, Activités projet).

Le plan d'action doit être rédigé conformément au modèle suivant :

Plan de travail et budget annuel de l'année 1 (30% du budget)

Activités Cadre Logique	Activités année1	Output annuel	Tâches/milestones	Poids tâches/milestones	Budget USD	Chronogramme				Responsable	Commentaire	
						T 1	T 2	T 3	T 4			
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.											
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.											

Plan de travail et budget annuel de l'année 2 (40% du budget)

Activités Cadre Logique	Activités année1	Output annuel	Tâches/milestones	Poids tâches/milestones	Budget USD	Chronogramme				Responsable	Commentaire	
						T 1	T 2	T 3	T 4			
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.											
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.											

Plan de travail et budget annuel de l'année 3 (30% du budget)

Activités Cadre Logique	Activités année1	Output annuel	Tâches/milestones	Poids tâches/milestones	Budget USD	Chronogramme				Responsable	Commentaire	
						T 1	T 2	T 3	T 4			
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.											
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.											

2. Résultats obtenus

2.1 Impact escompté sur les groupes cibles/bénéficiaires (Maximum 2 pages)

Veillez indiquer de quelle manière le projet va améliorer :

2.1.1 La situation des groupes cibles/bénéficiaires.

2.1.2 Les capacités techniques et de gestion des groupes cibles et/ou du/des partenaire(s).

2.2 Résultats concrets (Maximum 1 page)

Veillez être précis et quantifier les résultats attendus autant que possible. Indiquez notamment les publications prévues.

2.3 Effets multiplicateurs (Maximum 1 page)

Veillez décrire i) les éventuelles synergies avec d'autres initiatives locales et actions d'acteurs mobilisés autour du développement de la pastorale dans les pays cibles, ii) les modalités de poursuite des actions engagées par le projet à la fin du financement, ainsi que iii) les possibilités de reproduction et d'extension (passage à l'échelle) des résultats du projet.

2.4 Durabilité (Maximum 3 pages)

Veillez distinguer les trois aspects :

2.4.1 Aspect financier et économique : comment seront financées les activités et/ou la/les structure(s) de gestion éventuellement mise en place, à la fin de la subvention ?

2.4.2 Aspect institutionnel : existera-t-il des structures permettant la poursuite des activités à la fin de l'action ? Comment assurer une « appropriation » locale des résultats de l'action ?

2.4.3 Aspect politique éventuel : quel impact structurel aura l'action ? Par exemple mènera-t-elle à une amélioration de la législation, des réglementations, des méthodes, etc. ?

2.5 Cadre logique

Veillez compléter l'annexe D.

3. Budget de l'action

Veillez remplir l'annexe C.

4. Sources de financement attendu

Veillez préciser les sources de financement (ressources propres du soumissionnaire et ses partenaires, ou autre bailleur de fonds) en indiquant celles qui sont déjà acquises et celles qui sont prévues.

NOTA BENE :

- 1) La description des articles doit être suffisamment détaillée et doit montrer chacune de leurs composantes principales. Le nombre d'unités et le taux unitaire doivent être précisés pour chaque composante en fonction des indications fournies. Les coûts unitaires peuvent, lorsque cela est pertinent, être basés sur des coûts moyens.
- 2) Il s'agit du total tenant compte de toutes les années du projet. Ce total inclus la subvention et la part du cofinancement.
- 3) Indiquer les pays où les per diem sont encourus, et les taux applicables. Les per diem couvrent le logement, les repas, les frais de transport à l'intérieur du lieu de mission et les menues dépenses.
- 4) Coûts d'acquisition ou de location.
- 5) A détailler. Les montants forfaitaires ne sont pas acceptés.
- 6) Les activités de communication et de visibilité devraient être planifiées et budgétisées à chaque étape de la mise en œuvre du projet.
- 7) Il s'agit d'un forfait couvrant les coûts indirects de l'action et pour lequel le bénéficiaire de la subvention ne doit pas fournir de documents justificatifs. Il s'agit par exemple des frais de personnel supplémentaires indirects. Le montant de ces coûts administratifs sollicités sur la subvention ne doit pas dépasser un maximum de 7 % du total de la subvention demandée.

NB : Le soumissionnaire est seul responsable de l'exactitude de l'information financière fournie dans ces tableaux.

Annexe D. Cadre logique de l'action

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement Vérifiables	Valeur de base	Valeur cible	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux	<i>Quel est l'objectif général d'ensemble auxquels l'action va contribuer ? (Un seul objectif général)</i>	<i>Quels sont les indicateurs-clefs liés à cet objectif général ?</i>			<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i>	
Objectif spécifique	<i>Quel objectif spécifique l'action doit-elle atteindre comme contribution à l'objectif général</i>	<i>Quels indicateurs montrent en détail, que l'objectif de l'action est atteint ?</i>			<i>Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?</i>	<i>Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du Bénéficiaire sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) Quels sont les risques à prendre en considération ?</i>
Résultats attendus (maximum 3)	<i>Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'obtention de l'objectif spécifique ? Quels sont les résultats attendus ? (Numérotez ces résultats)</i>	<i>Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?</i>			<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i>	<i>Quelles conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ?</i>
Activités à développer (maximum 5 par activités)	<i>Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)</i>	Moyens : <i>Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?</i>			<i>Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)</i>	<i>Quelles préconditions sont requises avant que l'action commence ? Quelles conditions hors du contrôle direct du Bénéficiaire doivent être réalisées pour la mise en œuvre des activités prévues ?</i>

Annexe E. Données concernant le Soumissionnaire et le Projet

(Page de garde pour la note succincte et la proposition détaillée)

Demandeur	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Numéro de fax	
Adresse électronique	
Site internet	
Contact –projet	
Adresse électronique contact-projet	
Titre du projet/Intitulé du projet	
Thématiques abordées	
Partenaires du consortium s’il y a lieu	
Lieux (pays, région(s), ville(s))	
Coût total du projet	
Contribution demandée à la CEDEAO	
Contribution d’autres partenaires éventuels	
Taux cofinancement (%)	
Durée du projet	

Annexe F. Fiche de renseignements du soumissionnaire

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont participé à l'élaboration de la proposition de projet, ont donné leur accord pour leur participation et la mise en œuvre de l'action

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

Nom complet de l'organisme :	
Acronyme :	
Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Fax :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Objet de l'organisme :	
Zone(s) d'intervention :	
Secteur(s) d'intervention :	
Appartenance à des groupements, réseaux, plateformes :	
Principales publications de l'organisme	
Personne(s) de contact pour ce projet :	
Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de demande de cofinancement ⁸	
Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)	

⁸Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les contrats et tout autre document officiel pour l'association

Annexe G. Fiche de renseignements de chaque partenaire du projet

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation

Nom complet de l'organisme :	
Acronyme :	
Adresse postale :	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale) :	
Téléphone :	
Fax :	
Adresse électronique :	
Site internet :	
Personne(s) de contact pour ce projet :	
Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)	
Date de création :	
Statut Juridique : (Joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou l'équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.)	
Nom et prénom du président : (ou équivalent)	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration (CA) :	
Liste des membres du CA :	
Objet de l'organisme :	
Principaux domaines d'intervention :	
Ressources humaines de l'association :	
Budget total annuel en dollars US :	
Principaux donateurs :	
Appartenance à des réseaux, des fédérations, groupements, etc. :	
Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels	
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :	
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé	
Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée :	

Annexe H. Déclaration de partenariat

Important : Cette déclaration doit être fournie par chacun des partenaires.

Titre de l'action :	
Organisation :	
Nom :	
Fonction :	

Un partenariat est une relation substantielle entre deux organisations ou plus impliquant un partage des responsabilités dans l'action financée par l'organe contractant. Afin de faciliter le bon déroulement de l'action, l'ARAA exige que tous les partenaires en prennent acte en acceptant les principes de bon partenariat définis ci-après.

1. Tous les partenaires doivent avoir lu le formulaire de demande de subvention (Note Succincte de Projet et Proposition Détaillé) avant sa soumission à l'appel à proposition et compris ce que sera leur rôle dans l'action.
2. Le demandeur et ses partenaires doivent se consulter régulièrement et se tenir mutuellement informés du déroulement de l'action.
3. Tous les partenaires doivent recevoir des copies des rapports narratifs et financiers présentés à l'ARAA.
4. Les changements relatifs aux volets de l'action auxquels ils participent (par ex. en ce qui concerne les activités, les partenaires, etc.) doivent être acceptés par les partenaires concernés avant d'être proposés à l'ARAA. Si aucun accord entre partenaires n'a pu être trouvé, le demandeur doit le signaler lorsqu'il présente des modifications pour approbation.

Je soussigné (e), en ma qualité de personne responsable au sein de l'organisation partenaire, certifie que j'ai lu le contenu de cette déclaration et que je m'engage à satisfaire aux principes de bon partenariat.

Date et lieu :

Nom :

Fonction :

Signature :

Annexe I. Check List avant soumission des propositions

AVANT D'ENVOYER VOTRE NOTE SUCCINCTE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS	A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE		A REMPLIR PAR L'ARAA	
	OUI	NON	OUI	NON
1. Le formulaire de note succincte, publié au titre de cet appel à propositions de projets, a été utilisé pour la rédaction de la note succincte				
2. La proposition est dactylographiée et est en français ou en anglais, ou en portugais				
3. La version électronique de la note succincte est envoyée par courrier électronique aux adresses indiquées dans le présent document d'appel à propositions de projets				
4. L'action sera mise en œuvre dans l'un des pays suivants : Burkina Faso, Mali, Niger				
5. Le soumissionnaire répond aux critères de définition de structure d'encadrement du secteur pastoral				
6. Le consortium d'acteurs constitué répond aux critères d'éligibilité des consortia indiqués				
7. Le soumissionnaire et chacun des partenaires ont rempli et signé la déclaration de partenariat (annexe H)				
8. La subvention demandée correspond aux montants indiqués dans la couverture thématique en US\$ (hors taxes et frais de douanes)				
9. La contribution financière du soumissionnaire et/ou de ses partenaires est égale ou supérieure à 10 % du total du budget de la proposition				

AVANT D'ENVOYER VOTRE PROPOSITION DETAILLEE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS	A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE		A REMPLIR PAR L'ARAA	
	OUI	NON	OUI	NON
1. Le formulaire de proposition détaillée, publié au titre de cet appel à propositions de projets, a été utilisé pour la rédaction de la proposition détaillée				
2. La proposition est dactylographiée et est en français, ou en anglais, ou en portugais				
3. La version électronique de la proposition détaillée est envoyée par courrier électronique aux adresses indiquées dans le présent document d'appel à propositions de projets				
4. Le soumissionnaire et chacun des partenaires locaux ont rempli et signé les fiches de renseignements (Annexes F et G)				
5. La subvention demandée correspond aux montants indiqués dans la couverture thématique en US\$ (hors taxes et frais de douanes)				
6. La contribution financière du soumissionnaire et/ou de ses partenaires est égale ou supérieure à 10 % du total du budget de la proposition				

Annexe J. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

(Texte à ne pas modifier)

Intitulé de l'appel à proposition de projet :

A : Monsieur Le Directeur Exécutif de l'ARAA..... (le « **Maître d'Ouvrage** »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que le bailleur (« Coopération espagnole ») ne finance les initiatives locales du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre la Coopération espagnole et notre structure, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre consortium et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché⁹ ;

2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et/ou la Suisse, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par la Coopération espagnole ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>¹⁰ ;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre consortium et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins

⁹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'Union Européenne.

¹⁰ Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'Union Européenne.

que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de la Coopération espagnole et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de la Coopération espagnole et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

- i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
- ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera la coopération espagnole, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'État du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'État du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons la Coopération espagnole à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la coopération espagnole.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de¹¹ _____

En date du _____

¹¹ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

Annexe K. Dossier administratif complet

Pour les propositions provisoirement retenues, avant la signature des subventions, l'ARAA demandera l'envoi d'un dossier Administratif Complet pour vérifier l'éligibilité du soumissionnaire. Ce dossier devra être transmis en version papier à l'adresse suivante :

**A l'attention de Monsieur le Directeur Exécutif,
Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA),
83, rue des Pâtures (SUPER TACO)
Tél. +228 22 33 82 82 / 22 21 40 02 / 22 21 40 03 – 01 BP 1816 Lomé-Togo**

Le dossier sera fourni en un (1) exemplaire papier comprenant :

- Copie des statuts certifiés conformes à l'original ;
- Copie de la déclaration d'enregistrement et copie de la publication au Journal Officiel [ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation] ;
- Liste datée des membres des instances dirigeantes, du bureau et des principaux dirigeants et leurs coordonnées, sur laquelle figure la date des dernières élections ;
- Organigramme daté et signé par le dirigeant ;
- Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale ou au minimum l'ordre du jour de la dernière assemblée générale et les principales résolutions, ainsi que toute pièce démontrant les activités engagées et réalisées et la vie associative ou opérative avérée ;
- Bilans et Comptes d'exploitation des trois derniers exercices (avec les annexes et notes explicatives), validés par l'AG, faisant ressortir l'origine (publique ou privée) des ressources financières. Ces informations devront être ensuite actualisées chaque année.
- Budget prévisionnel pour l'exercice en cours et faisant apparaître la liste des financements publics approuvés par l'organe chargé d'arrêter et d'approuver les comptes de l'organisation (en indiquant si possible s'ils sont acquis, sollicités ou à solliciter) ;
- Documents qui prouvent les sources de cofinancement de l'action déjà acquises ;
- D'autres documents administratifs jugés nécessaires peuvent être demandés par l'organe contractant.

NOTA BENE :

Il n'est pas nécessaire d'envoyer ce dossier administratif en même temps que la note succincte ou la proposition détaillée de projet.

Annexe L. Tableau des indicateurs et cibles du projet

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence (2021)	Cibles 2025	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif. Général	OG. Contribuer à améliorer le développement du capital humain en Afrique de l'Ouest	I.OG.1. Indice d'amélioration du capital humain des enfants bénéficiaires	Niger (0,32) Mali (0,32) Liberia (0,32) Nigeria (0,36) Sierra Leone (0,36) Guinée (0,37) Côte d'Ivoire (0,38) Burkina Faso (0,38) Benin (0,40) Sénégal (0,42) Gambie (0,42) Togo (0,43) Ghana (0,45)	Amélioration d'indice dans tous les pays de la sous-région (2026)	L'indice de capital humaine de la Banque Mondial file:///Users/Juan/Downloads/9781464815522.pdf	N/A

		(2020)		
	I.OG.2 Taux brut de scolarisation garçons et filles par pays enseignement primaire	82,7% (Sénégal) 124% F et 128% H (Togo) 109% F et 118 % H Benin 117% F et 115% H Ghana 97% F et 103% H Côte d'Ivoire 143% F et 138% H Sierra Leone 92% F et 109% H Guinée 88% F et 77% H Sénégal 45% F et 42,3% H Gambie (2020)	À déterminer (2026)	Institut de Statistique de l'UNESCO http://uis.unesco.org/fr/country/bj
	I.OG.3 % du PIB consacré à l'éducation	Benin 3% (2019) Gambie 2,9% (2019) Guinée 1,8 (2019) Guinée Bissau 2,9% (2019) Liberia 2,3 % (2019) Sénégal 5,3% (2019) Sierra Leone 7,4% (2019)	Augmentation d'au moins le 20% du budget par rapport à la valeur de référence (2026)	

			<p>Togo 5% (2019)</p> <p>Burkina Faso 5,8% (2019)</p> <p>Mali 3,4% (2019)</p> <p>Niger 3,5% (2019)</p> <p>Cap Vert 4,7% (2019)</p> <p>Côte d'Ivoire 3,7% (2019)</p> <p>Ghana 4% (2018)</p> <p>Nigeria (non disponible)</p>			
		I.OG.4 Taux d'alphabétisation (15 à 24 ans) ventilé par sexe	<p>Benin 69,8% (H)51,9% (F)</p> <p>Gambie 61,8%(H)41,6%(F)</p> <p>Guinée 69,6%(H) 43,5%(F)</p> <p>Guinée Bissau 71,3%(H) 49,8%(F)</p> <p>Liberia 65%(H)45,6%(F)</p> <p>Sénégal 75,6%(H)63,3%(F)</p> <p>Sierra Leone 70,6%(H)63,7%(F)</p> <p>Togo 92,1%(H)84%(F)</p> <p>Burkina Faso 63,9%(H)54,5(F)</p> <p>Mali 57,8%(H)43,3%(F)</p> <p>Niger 51.1%(H)55,6%(F)</p>	<p>Augmentation d'au moins le 20% du taux par rapport à la valeur de référence</p> <p>(2026)</p>		

			Cap Vert 97,6%(H) 98,7%(F) Côte d'Ivoire 92,8%(H)76,4%(F) Ghana 92,8%(H)92,2%(F) Nigeria 81,6%(H)68,3%(F) (2020)			
Objectif Spécifique	OS : Améliorer l'accès durable à un panier alimentaire sain et équilibré des enfants dans les écoles	I.OS.1. Population (nombre) en phase 3-5 de famine, urgence, crises et sous-pression d'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui ont besoin d'assistance dans la sous-région.	23,7 millions Phase 3-5 du CH) (nov 2021) 17,1 millions phase 3 0,9 million Phase 4 (mai 2021)	10 % de réduction de la population en phase 3-5 dans les 5 ans (2023)	Analyse trimestrielle du cadre harmonisé Concertation technique du DISPOSITIF RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (PREGEC)	Ressources financières disponibles permettant d'éviter des ruptures de stock Engagement des Gouvernements et la volonté politique Stabilisation de la situation sécuritaire Stabilité institutionnelle
		I.OS.2. Montant moyen investi par élève/an pour assurer l'approvisionnement alimentaire annuel	34 USD/an (2021)	A déterminer (2026)	Rapports de capitalisation et recherche	Absence d'épidémies
Rés ulta	R1. Des modèles d'alimentation scolaire intégrée promus et renforcés	I.R1.1. Nombre de projets pilotes testés, promus	0		Rapport annuel du	La ration est acceptée

			(2021)	50 écoles	projet	par les bénéficiaires.
	I.R1.2. Nombre d'enfants bénéficiant de repas sain et nutritif dans les écoles (ventilés par sexe)	0	(2021)	20000 dont 12000 filles		Des programmes complémentaires sont mis en œuvre par des organisations partenaires.
R2. Les connaissances sur les bonnes pratiques d'alimentation, d'hygiène, d'assainissement de base, gestion durable des ressources naturelles sont augmentées	I.R2.1. % des écoles ayant intégré dans le matériel pédagogique pratiques d'alimentation, d'hygiène, d'assainissement de base, gestion durable des ressources naturelles en tant que supports éducatifs (ventilé par domaine thématique)	0	(2021)	90% (54/60)	Rapports des projets terrain	Engagement communautaire
	I.R2.2 Nombre de personnes sensibilisées aux bonnes pratiques en matière de nutrition, de préparation des aliments, d'hygiène, d'assainissement de base, gestion durables des ressources naturelles etc.(ventilé par sexe et par domaine thématique)	0	(2021)	A déterminer	Rapports de suivi terrain	Mise à disposition du projet des parcelles démonstratives
	I.R2.3. Nombre d'écoles intégrant le système d'accès à l'eau durable dans leur fonctionnement quotidien et dans les parcelles agricoles	0	(2021)	48/60	Rapports de suivi des aménagements hydraulique	

R3. Des opportunités économiques dans les communautés et d'insertion économique des femmes sont créées	I.R3.1. Revenu moyen des femmes dans la mise en œuvre des cantines scolaires (ventilé par pays)	0 (2021)	À déterminer	Rapports des projets terrain Rapports de suivi terrain	Adhésion des communautés et des collectivités territoriales Ressources financières disponibles
	I.R3.2 % de tous les achats pour l'alimentation scolaire provenant de l'agriculture paysanne	0 (2021)	Au moins le 60% (2026)	Rapport annuel du projet	
	I.R3.3. Taux de commercialisation des produits des jardins scolaires				
	I.R3.4. Nombre total d'emplois directes et indirectes créés par le projet dans les collectivités locales (ventilés par sexe et par catégorie)	0 (2021)	A déterminer (2026)		
R4. Les capacités opérationnelles de la CEDEAO sont renforcées	I.R4.1 Statut de progrès de la base de données suivi-évaluation	N/A (2021)	Complètement opérationnelle (2026)	Rapport annuel du projet	Stabilité institutionnelle Ressources nécessaires au cofinancement des actions
	I.R4.2 Nombre d'études de capitalisation et de diffusion (ventilé par thématique)	0 (2021)	À déterminer (2026)		
	I.R4.3. Statut du dispositif d'échange sur l'alimentation scolaire	N/A	Dispositif fonctionnelle		

			(2021)			
		I.R.4.4. Statu du Site web	N/A	Site web fonctionnel		
			(2021)			
R5. Le cadre réglementaire, institutionnel et la gouvernance des programmes d'alimentation scolaire dans la région sont renforcées	I.R5.1. Statut d'élaboration des Normes, référentiel régional de cantines scolaire	N/A	(2021)	Normes, référentiel régional de cantines scolaire élaboré	Rapport annuel du projet	Une implication politique de haut niveau des pays et de la région
	I.R5.2. Nombre de pays disposant de stratégies/politiques d'alimentation scolaire (loi et programme national) opérationnelle :	À déterminer	(2021)	Les 15 pays de la CEDEAO (2026)		